



Le lundi 18 décembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 décembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (35) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, Mme Brigitte DION, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU.

Excusé(s) (8) : Mme Mylène WUNSCH. Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Jean-Paul BISIAUX ayant donné procuration à Mme Brigitte DION, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Jean-François MEMIN.

Délibération affichée et
exécutoire le : 20/12/2023

46 : Projet de fonctionnement du Relais petite enfance de Châteauroux

La Caisse d'allocations familiales (Caf) participe au financement des Relais petite enfance (Rpe) au travers de la convention d'objectifs et de financement.

Cette participation s'appuie sur le projet de fonctionnement du relais petite enfance qui doit être validé au préalable par la commission d'action sociale de la Caf.

Le projet de fonctionnement du Relais petite enfance pour la période contractuelle 2024-2027 constitue la feuille de route du Rpe castelroussin.

Les grandes lignes du projet du RPE sont :

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire.
- Accompagner les familles pour le recours à un professionnel de l'accueil individuel en favorisant la mise en relation entre les parents et les professionnels et dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.

- Offrir un lieu d'information, de rencontre et d'échange pour les professionnels (garde à domicile et assistants maternels), les informer sur le métier et les démarches à suivre sur monenfant.fr.
- Proposer des temps d'échanges et d'écoute aux professionnels.
- Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques en organisant des ateliers et en assistant le parcours de formation des professionnels.
- Lutter contre la sous-activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier par la promotion du métier d'assistant maternel.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de fonctionnement du Relais petite enfance de Châteauroux et de le transmettre à la Caf.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,

La Secrétaire de séance

M. Gil AVÉROUS

Mme Catherine RUET



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : Relais Petite Enfance de Châteauroux

Gestionnaire du relais petite enfance : Commune de Châteauroux

Période contractuelle : 2024-2027



Équipement financé par la Cnaf

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	4
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet	5
2.1. Les moyens humains :	5
2.2. Le planning et les actions :	6
2.3. Les locaux	7
2.4. Le matériel	9
3. Le contexte territorial du Relais	10
4. La formalisation du projet	12
4.1. L'information et l'accompagnement des familles	12
➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire	12
➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne	14
➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée)	14
➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	15
➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur	17
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	18
➤ Informer les professionnels sur le métier	18
➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr	19
➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels	20
➤ Organiser des ateliers d'éveil	22
➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :	23
➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels	24
➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels	25
➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel	26
➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :	27
ANNEXES	29

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais :	
Adresse administrative : 93, rue de Vaugirard 36000 Châteauroux	
Numéro(s) de téléphone : 02.54.34.60.44	
Adresse email : relaispetiteenfance@chateauroux-metropole.fr	
Date de création : juillet 2004	

Gestionnaire :	
Nature juridique : Commune	
Adresse : Hôtel de ville CS80509 36012 CHATEAUROUX CEDEX	
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Arnaud LELIEVRE	
Coordonnées de contact : 02.54.08.34.15	

Communes et intercommunalités couvertes par le relais	
1 seule commune qui est divisée en 7 quartiers qui regroupent eux-mêmes plusieurs sous quartiers. Et des assistantes maternelles de St Maur par convention entre les 2 communes depuis juin 2019.	
	Quartier NORD : Belle-Isle, St Christophe, Vaugirard, Les Rocheforts
	Quartier SUD : La Loge, Cré, Les Grands Champs, Touvent, Les Méraudes
	Quartier EST : St Denis, Bitray, Le Fontchoir, L'Omelon, Les Nations, Les Fadeaux, La Belle Etoile, Le Buxerieux
	Quartier OUEST : La Bourie, La Pointerie, Beaulieu, Notz
	Quartier Sud Est 1 : Le Lac, St Jean
	Quartier Sud Est 2 : St Jacques, Les chevaliers, La Brauderie, Le Grand Poirier
	Quartier CENTRE : Centre-Ville, Les Marins
	Commune de Saint Maur : 10 assistantes maternelles

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	PROT Véronique	HOULIER Anne	
Date d'embauche	Juillet 2008	Janvier 2011	
Formation initiale	Infirmière diplômée d'état	Educatrice de jeunes enfants	
Expérience(s) professionnelle antérieure	Crèche familiale Responsable Crèche collective les Papillons	Foyer de l'enfance Crèche familiale Crèches collectives Halte-garderie	
Durée de travail hebdomadaire au Relais	35h	35h	
Formation continue envisagée			

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

.....

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction			
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)			

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet si les 2 animatrices sont présentes							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires	8h15-12h30	8h15-12h30	8h-12h	8h15-12h30	8h-13h10	
	Horaires	9h15-11h15 Vaugirard	9h-11h30 tous les 15j MQE	11h00-13h30 9h15-11h15 Vaugirard	9h-11h30 Beaulieu	9h15-11h15 Vaugirard et ½ Touvent	
Après - midi	Horaires		14h30-18h30		14h30-18h30		
	Horaires	13h-17h30	13h30-18h30	13h30-17h	13h30-18h30	13h10-16h30	
Total heures		8h45	9h15	9h	9h15	8h30	

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet Si 1 seule animatrice est présente							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI Véronique	VENDREDI Anne
Matin	Horaires	8h15-9h30	8h15-9h	8h-9h30	8h15-9h	8h15-9h30	8h-9h30
	Horaires	11h15-12h30	11h30-12h30	13h30-14h	11h30-12h30	11h15-12h30	11h15-14h
Après - midi	Horaires		14h30-18h30		14h30-18h30		
	Horaires	13h-17h30	13h30-18h30		13h30-18h30	13h10-16h30	
Total heures		8h45	9h15	6h	9h15	7h35	6h
Accueil téléphonique ou physique, travail administratif, réunion ou préparation atelier							
Ateliers hors vacances scolaires durant lesquelles seuls les ateliers à Vaugirard ont lieu							
Permanences							

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	12h30	27.32%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	17h30	38.25%
Temps collectifs et animations en présence des enfants	10h45	23.50%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc. ...)	4h	8.74
Autre(s) (préciser)	1h	2.19%

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI NON

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

.....

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose à minima des espaces suivants :

- *le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;*
- *un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).*

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Les bureaux du Rpe sont situés dans le quartier Vaugirard, dans la Maison de la petite enfance. Les animatrices disposent de 2 bureaux, un réservé à l'accueil physique et l'autre pour les accueils téléphoniques et les tâches administratives.
Il y a une grande facilité pour y stationner et l'accès en est aisé.

Pour les ateliers, les animatrices se déplacent *dans* 3 autres quartiers de Châteauroux (Beaulieu, Touvent et le quartier Est) pour permettre aux assistants maternels et gardes à domicile ne pouvant se déplacer de bénéficier des temps collectifs avec les enfants qu'ils accueillent. Ces 3 lieux plus Vaugirard font que le Rpe est bien présent quasiment sur tout le territoire de Châteauroux.

Ces lieux sont choisis pour leur facilité d'accès en voiture ou à pied avec les poussettes (parking à proximité et gratuit).

Ils sont suffisamment spacieux pour accueillir dans les meilleures conditions les assistants maternels, gardes à domicile et les enfants.

Un manuel de procédures internes du Rpe est en cours de rédaction.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI NON

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	X	
... est intégré dans un autre équipement	X	
Si oui précisez lequel : Centre socio-culturel		
... a une signalétique en cours d'actualisation (Rpe)	X	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	X	
... dispose d'une salle de réunion	X	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	X	
... autre : décrire (<i>tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...</i>) <i>salle modulable : motricité, Snoezelen</i>	X	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

.....
.....

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
	Maison de quartier Est	
	Micro-crèche les coccinelles	

Châteauroux	Centre socio-culturel de Beaulieu	Animation
	Bibliothèques de Beaulieu et St Jean	

**précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)*

2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable		X
... un ordinateur fixe		X
... un ordinateur portable	X	
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule	X	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

.....

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

Le Relais assistants maternels de Châteauroux est créé en juillet 2004.

Il est installé dans les locaux désaffectés de l'école Desnos, réhabilité en Maison de la Petite Enfance.

Les locaux sont situés au 93 rue de Vaugirard dans le quartier nord de Châteauroux.

Ce service municipal gratuit s'adresse aux parents, aux assistants maternels (Assmat), aux gardes à domicile et aux enfants. Il fonctionne du lundi au vendredi.

Il est dirigé dans un premier temps (2004 – 2008) par une animatrice infirmière-puéricultrice, puis en 2008 par 2 animatrices, infirmières. Depuis janvier 2010 le Ram est animé par une infirmière et une éducatrice de jeunes enfants.

C'est un lieu neutre qui n'exerce aucun contrôle sur la qualité et les conditions d'accueil des enfants, cette mission relève de la compétence du Conseil départemental.

Le projet est réalisé en partenariat avec:

- La Caisse d'allocations familiales (Caf) qui attribue une subvention spécifique " Relais assistants maternels" et une prise en charge dans le Contrat Enfance;
- Le Conseil départemental qui subventionne la création de la Maison de la Petite Enfance.

Un relais fournit toutes les informations sur l'ensemble des modes d'accueil de la ville de Châteauroux. Il ne conseille pas de mode d'accueil particulier mais "éclaire" les parents dans un choix qui reste le leur.

Ce lieu d'information, d'écoute et d'échange pour l'accueil du jeune enfant s'adresse, à toutes les familles et à tous les assistants maternels agréés de Châteauroux, ainsi que 13 assistantes maternelles de Saint Maur par convention entre les 2 communes.

Un Ram a pour mission de valoriser l'accueil à domicile en contribuant à améliorer la qualité du service proposé et de favoriser les échanges entre les divers modes d'accueil.

En mai 2021, l'ordonnance n° 2021-611 a modifié, notamment, l'appellation des Relais Assistants Maternels en Relais Petite Enfance (RPE). Leurs missions, en particulier en direction des professionnels, sont enrichies et précisées par le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 ce qui a abouti à la création d'un nouveau référentiel national. Ce référentiel constitue un cadre dans lequel doivent s'inscrire les Relais Petite Enfance afin de pouvoir bénéficier des prestations de service versées par les Caisses d'Allocations Familiales (Caf). à compter de 2022.

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

La diminution du nombre d'assistants maternels (retraite, changement de situation...) entraîne une baisse du nombre de place d'accueil sur le territoire. 2 solutions existent pour stabiliser l'accueil : créer des places d'accueils collectifs (public ou privé) ou maintenir la capacité d'accueil individuel. Pour cela, la Ville continue de soutenir la promotion du métier d'assistant maternel via le Relais Petite Enfance et la crèche familiale en partenariat avec Pôle emploi, la Caf et la PMI. La Ville se laisse aussi la possibilité d'étendre son offre collective sur les structures existantes.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

La Ville de Châteauroux soutient le développement de la promotion du métier d'assistant maternel et a inscrit cet objectif dans la convention territoriale globale. Elle poursuit également le partenariat avec la commune de Saint-Maur sur la participation des assistants maternels aux activités du Relais Petite Enfance.

La Ville apporte aussi son soutien aux associations de parentalité (Bulle Rose notamment) et développe son partenariat avec le Réseau ADPEP 36. Ce soutien à la parentalité se retrouve aussi au travers des actions des Cités éducatives et de sa participation aux réunions d'information du schémas départemental de services aux familles.

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le Rpe participe :

- Aux commissions d'admission des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la Ville de Châteauroux.
- Aux réunions avec la Caf.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Le Rpe propose une fois par mois des ateliers dans les bibliothèques de Beaulieu et de St Jean afin de promouvoir le livre auprès des assistants maternels et des enfants.

4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

Diagnostic	
Etat des lieux	Constats et enjeux identifiés
Entre 2019 et 2022 le nombre de contacts par les familles a continué à progresser concernant les demandes de renseignements sur les différents modes d'accueil existants à Châteauroux. Ce nombre est passé de 244 contacts en 2019 à 355 en 2022.	Le Rpe est bien identifié par les familles comme lieu d'information sur l'ensemble des modes d'accueil.

Actions envisagées pour la nouvelle période				
Description actions	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéance prévisionnelle	Indicateurs d'évolution
<ul style="list-style-type: none"> - Information sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire collectifs ou individuels - Favoriser la mise en relation entre l'offre et la demande d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens individuels téléphoniques ou physiques - Listes d'assistants maternels et des différents modes d'accueil - Orientation vers les sites internet monenfant.fr, du Conseil départemental, de Châteauroux métropole 	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance des différents modes d'accueil individuels ou collectifs par les familles - Développement ou maintien du nombre de contacts des familles 	- Toute la durée du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la fréquentation du Rpe par les familles. - Enquête de satisfaction.

<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'observatoire et à l'analyse de l'offre et de la demande d'accueil du jeune enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les besoins spécifiques des familles et des propositions d'accueil par les assistant(e)s maternel(le)s 	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne connaissance des besoins et de l'offre d'accueil 		
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins des familles pour les orienter vers le mode d'accueil approprié 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et informer les familles sur le mode d'accueil le plus approprié par rapport à leur besoin et leur enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Des propositions adaptées aux besoins des familles 		
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux familles en recherche d'un assmat une liste mise à jour à minima 2 fois par an avec les fiches de disponibilités remplies par les assmats 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour mensuelle de la liste des assistants maternel(le)s avec le listing PMI - Fiche de disponibilités envoyées 2 fois par an aux assmats 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des listes d'assistants maternels le plus à jour possible 	<ul style="list-style-type: none"> - Annuelle 	
<ul style="list-style-type: none"> - Information des familles sur les aides financières possibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation vers le simulateur du site monenfant.fr - Livret vie de famille de la CAF 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance par les familles des aides financières possibles 		
<ul style="list-style-type: none"> - Communication auprès des familles sur les missions du Rpe 	<ul style="list-style-type: none"> - Portes ouvertes du Rpe 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure visibilité sur les moyens permettant aux familles de trouver un mode d'accueil 		

- Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne

Diagnostic	
Etat des lieux	Constats et enjeux identifiés
<p>En 2019, le Rpe a signé une convention Linf « lieu d'information » afin de répondre aux sollicitations des parents via monenfant.fr.</p> <p>Aucune demande de renseignements ou de rdv n'<i>est</i> parvenue aux animatrices via le site monenfant.fr.</p> <p>Les animatrices n'ont pas de retour de parents ayant trouvé le mode de garde de leur enfant après consultation du site monenfant.fr.</p>	<p>Les animatrices continuent d'informer les familles de l'existence du site mon-enfant.fr sur lequel <i>est</i> répertorié l'ensemble des modes d'accueil, mais également concernant la possibilité de faire une simulation du coût de la garde.</p>

Actions envisagées pour la nouvelle période				
Description actions	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéance prévisionnelle	Indicateurs d'évolution
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'existence du site monenfant.fr auprès des familles - Répondre aux demandes formulées en ligne via le site monenfant.fr 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du site - Présentation du simulateur - Permanences physiques ou téléphoniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du site monenfant.fr par les familles - Que les familles ayant formulé une demande obtiennent une réponse 	<ul style="list-style-type: none"> - Toute la durée du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de contacts

- Le guichet unique d'information (mission renforcée)

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

Diagnostic	
Etat des lieux	Constats et enjeux identifiés
<p>L'évolution du nombre de demandes de listes d'assmats auprès du Rpe se poursuit : 214 demandes en 2019 et 317 en 2022.</p> <p>En 2022, il y a eu une hausse du nombre de demandes d'accueil en horaires atypiques par les parents alors que les assmats étaient moins nombreux à accepter ce type d'accueil.</p> <p>Les parents sollicitent de manière anecdotique le Rpe pour une demande d'accueil par une garde à domicile.</p>	<p>Les parents rencontrent plus de difficultés pour trouver un accueil en horaires atypiques et notamment à part. Les animatrices ont donc commencé à répertorier le nombre de parents sollicitant de nouveau le Rpe pour obtenir une liste complémentaire faute d'avoir trouvé une place disponible dans leur secteur.</p> <p>A cours de la période du précédent projet du Rpe, les assmats ont retourné « en dent de scie » leur fiche de disponibilités au Rpe et donc principalement lorsqu'ils avaient des places de disponibles.</p>

Actions envisagées pour la nouvelle période				
Description actions	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéance prévisionnelle	Indicateurs d'évolution
- Faciliter la mise en relation entre les familles et les assmats	- Listes d'assmats mises à jour mensuellement avec le listing PMI téléchargé et avec les fiches de disponibilités envoyées aux assmats 2/an	- Meilleure orientation des familles	- Toute la durée du projet	- Evolution du nombre de contacts
- Identifier les besoins		- Faciliter aux parents leur		- Evolution du nombre de familles ayant trouvé

<p>spécifiques des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'analyse de l'offre et de l'accueil du jeune enfant - Participation aux commissions d'admission des crèches de Châteauroux métropole - Promotion du Rpe sur les missions d'information sur les différents modes d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - Listes assmats avec offre horaires atypiques, écoles fréquentées - Continuer à solliciter les assmats qui ne répondent pas pour connaître leurs disponibilités et spécificités d'accueil - Etablir une liste des remplacements possibles durant la période estivale - Récolte et analyse des données statistiques - Un courrier est envoyé aux familles en cas de refus d'accueil par le service petite enfance afin de les orienter vers le Rpe - Rencontre des acteurs liés à l'emploi (pôle emploi, CCAS...) - Portes ouvertes du Rpe 	<p>recherche d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le temps de recherche pour les familles - Une bonne connaissance de l'offre et de la demande l'accueil du jeune enfant - Une meilleure connaissance du Rpe et ses missions par les familles - Une meilleure connaissance des missions du Rpe par les acteurs liés à l'emploi 		<p>leur asmat par le Rpe</p>
---	--	--	--	------------------------------

➤ **Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur**

Diagnostic	
Etat des lieux	Constats et enjeux identifiés
<p>Le nombre de contact par les parents concernant leur rôle d'employeur a baissé sur la durée du projet sauf sur l'année 2022 au cours de laquelle il y a eu une légère augmentation.</p>	<p>Cette baisse du nombre de contacts de parents concernant leur rôle d'employeur semble s'expliquer par la baisse du nombre d'assmats, l'incitation par certains d'avoir recours à des sites type Top assmat, mais également par l'évolution du site de Pajemploi sur lequel les parents peuvent trouver plus facilement les informations nécessaires.</p> <p>Les animatrices constatent également que les demandes des parents vont au-delà des informations de 1^{er} niveau : demande de calculs par exemple.</p>

Actions envisagées pour la nouvelle période				
Description actions	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéance prévisionnelle	Indicateurs d'évolution
<ul style="list-style-type: none"> - Informations de 1^{er} niveau sur le rôle de particulier employeur, leurs droits et devoirs : convention collective, contrat de travail, aides financières, formation continue des assmats... - Assurer une veille juridique et statutaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permanences physiques et téléphoniques. - Guide parents employeurs sur les missions du Rpe. - Mise à disposition de la convention collective, de modèles de contrats de travail et différents documents émanant des instances officielles (CAF, Pajemploi, DDTEspp...) - Relations partenariales avec ces 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux informations utiles afin de devenir particulier employeur. - Une meilleure lisibilité des informations pour les particuliers employeurs dans leurs démarches et le coût de la garde - Poursuivre l'identification par les familles du Rpe comme lieu ressource pour les 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail quotidien sur toute la durée du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de contacts des familles - Enquête de satisfaction au cours du projet

<ul style="list-style-type: none"> - Orienter les parents employeurs vers les instances spécifiques compétentes pour les demandes de renseignements plus complexes. 	<p>instances officielles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherches documentaires. - Formation des animatrices - Liste d'adresses et de sites utiles 	<p>accompagner dans leur rôle d'employeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des connaissances pour apporter des réponses adaptées (1^{er} niveau) aux questions du public. - Une meilleure orientation des familles vers les différents organismes institutionnels 		
--	---	--	--	--

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

Diagnostic	
Etat des lieux	Constats et enjeux identifiés
<p>Le nombre de contacts par les professionnel(le)s concernant leurs droits et devoirs sur la période du projet est resté stable, hormis sur l'année 2020 en raison du contexte sanitaire Covid-19 durant laquelle le nombre de sollicitations par les assmats et de communication du Rpe en leur direction <i>a</i> augmenté.</p>	<p>Le Rpe est bien identifié par les professionnel(le)s pour se renseigner sur leur droits et devoirs mais aussi pour toutes les questions concernant l'exercice de leur métier. Le Rpe représente pour ces professionnel(le)s un lieu de soutien.</p>

Actions envisagées pour la nouvelle période				
Description actions	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéance prévisionnelle	Indicateurs d'évolution
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille juridique et statutaire afin d'informer les 	<ul style="list-style-type: none"> - Permanences physiques et téléphoniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à la compréhension du cadre légal par les professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Toute la durée du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de sollicitations

<p>assmats sur leurs droits et leurs devoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation vers les organismes et sites institutionnels : CAF, Pajemploi, Pole emploi, PMI, organismes de formation - Accompagner et orienter les professionnels qui souhaitent se renseigner sur l'évolution de leur carrière - Informer les candidats à l'agrément sur le métier d'asmat et les démarches pour faire une demande d'agrément - Proposer un espace ressource pour l'exercice du métier d'asmat 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de la convention collective, contrat de travail... - Articles dans le journal du Rpe - Liste des organismes et sites utiles - Bibliothèque professionnelle - Orientation vers les organismes de formation ou d'accompagnement VAE - Participation aux réunions d'information sur l'agrément d'asmat auprès de la PMI - Permanence à Pole emploi pour présenter le métier d'asmat - Mise en place de parrainage auprès d'une assmat déjà en activité - Journée portes ouvertes 	<ul style="list-style-type: none"> - Que les professionnel(le)s s'approprient la convention collective - Augmentation ou stabilisation du nombre d'assmat sur le territoire - Une information régulière sur l'actualité du métier d'asmat 	<ul style="list-style-type: none"> - Journal du Rpe 2f/an 	<p>par les professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - En quête de satisfaction au cours du projet
---	--	--	--	---

- **Informers et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr**

Diagnostic	
Etat des lieux	Constats et enjeux identifiés
<p>Les assmats rencontrent régulièrement des difficultés pour s'inscrire ou actualiser leurs disponibilités sur le site monenfant.fr.</p>	<p>Ils manifestent auprès des animatrices un découragement de ce fait mais aussi un désintérêt pour ce site du fait de la multitude de sites sur lesquels ils doivent actualiser leurs disponibilités (CAF, PMI, Rpe...).</p>

Actions envisagées pour la nouvelle période

Description actions	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéance prévisionnelle	Indicateurs d'évolution
<ul style="list-style-type: none"> - Information des professionnel(le)s de leur obligation d'être inscrite et actualisation de leurs disponibilités sur le site monenfant.fr - Encourager les professionnel(le)s à réaliser leur inscription et actualisation sur le site monenfant.fr - Orienter les professionnel(le)s rencontrant des difficultés d'inscription ou d'actualisation sur le site monenfant.fr vers le référent technique CAF 	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi du tuto de démonstration de création de son compte sur monenfant.fr - Proposition de rdv - Rappel date butoir mise à jour disponibilités sur le site : mail, article dans le journal du Rpe - Echanges au cours des entretiens individuels et des ateliers - Coordonnées référent technique CAF 	<ul style="list-style-type: none"> - Une mise à jour régulière des disponibilités sur le site par les professionnels et à minima à la date échéance prévue - Une augmentation du nombre de professionnels inscrits 	- Toute la durée du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations par les professionnels du Rpe pour ce motif - Une augmentation du nombre de professionnels inscrits

➤ **Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels**

Diagnostic	
Etat des lieux	Constats et enjeux identifiés
<p>Pour les réunions à thèmes, après 2 années de baisse de fréquentation (2020 et 2021), en 2022 la fréquentation de ces réunions a retrouvé son niveau de 2019.</p>	<p>Cette baisse s'explique par le contexte sanitaire Covid-19 mais également par un essoufflement professionnel qui a fait suite à cette période. Les animatrices ont poursuivi leur accompagnement des professionnels et les ont sollicités par l'intermédiaire d'un questionnaire pour repartir sur leurs souhaits ?</p>

Actions envisagées pour la nouvelle période

Description actions	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéance prévisionnelle	Indicateurs d'évolution
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'organisation de réunions à thèmes - Accompagner les échanges professionnels au cours des ateliers - Accompagner les assmats dans la mise en œuvre des principes de la charte nationale du jeune enfant - Etre un lieu ressource - Garder les assmats dans la profession 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions et conférence - Questionnaire sur les besoins ou souhaits de thèmes de réunions - Groupes d'échange de pratiques - Mise à disposition d'articles professionnels, documentation - Bibliothèque professionnelle - Journal du Rpe - Affichage et mise à disposition de la charte nationale du jeune enfant - Rdv individuel en cas de difficultés professionnelles - Temps d'écoute - Ateliers santé et de sensibilisation au bien-être - Proposition de matériel adapté (tabourets à roulettes durant les ateliers...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une remobilisation des professionnels autour de ces temps d'échanges - Engager une réflexion sur ses pratiques professionnelles - Enrichissement des compétences professionnelles - Que les assmats soient sensibilisés aux gestes et postures leur permettant de protéger leur santé et ainsi de rester dans la profession 	<ul style="list-style-type: none"> - Toute la durée du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution du nombre d'assmats participant aux réunions - La stabilisation des départs anticipés de la profession

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

Diagnostic	
Etat des lieux	Constats et enjeux identifiés
<p>La participation des assmats aux ateliers proposés par le Rpe a évolué sur la période du projet.</p>	<p>Cette évolution notamment entre 2020 et 2021 est en partie due au contexte sanitaire Covid-19 et l'annulation de certains ateliers mais également le refus de certains parents que leur enfant y participe.</p> <p>En 2022, durant une période de l'année les animatrices ont dû annuler les ateliers se déroulant dans les locaux du Centre Lucette Harbon, ceux-ci accueillant le multi-accueil La Pingaudière suite à l'épisode de grêle ayant touché Châteauroux.</p>

Actions envisagées pour la nouvelle période				
Description actions	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéance prévisionnelle	Indicateurs d'évolution
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers - Promouvoir le jeu et le livre - Proposer un lieu d'animation respectant des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort pour l'ensemble des participants (enfants et adultes) - Poursuivre l'offre de proximité sur les quartiers de Châteauroux - Participer à rompre 	<ul style="list-style-type: none"> - Planification sur la semaine d'ateliers sur les différents quartiers de Châteauroux - Autorisations écrites des parents remis aux animatrices par l'assmat - Participation sur inscription une seule fois par semaine afin de faciliter l'accueil et les échanges - Participation des professionnels au choix de la programmation des thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Une participation régulière des assmats - Temps de rencontre et d'échanges entre les professionnels et avec les animatrices du Rpe - Susciter l'observation du jeune enfant comme base de réflexion - Valorisation des compétences des professionnels - Participation à l'amélioration de la qualité de l'accueil du jeune enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Toute la durée du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers proposés - L'évolution du nombre d'assmats et d'enfants participants aux ateliers - Questionnaire et enquête de satisfaction une fois au cours du projet

l'isolement des professionnels de l'accueil individuel et développer du lien	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenants d'éveil musical - Ludothèque, bibliothèque - Fréquentation des bibliothèques de quartier - Matériel pédagogique - Temps forts d'animation : carnaval, spectacle - Parrainage des nouveaux professionnels 			
--	--	--	--	--

➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

➤ **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

Diagnostic	
Etat des lieux	Constats et enjeux identifiés
<p>Le nombre de départ en formation continue a baissé sur la période 2020-2021 pour augmenter en 2022 mais sans toutefois retrouver son niveau de 2019.</p>	<p>Cette baisse est notamment due au contexte sanitaire Covid-19, mais aussi à un essoufflement professionnel qui a fait suite à cette période.</p> <p>Elle s'explique également par un vieillissement des assmats qui lorsqu'ils sont en fin de carrière ne ressentent plus le besoin de partir en formation.</p> <p>Les animatrices ont donc été amenées à solliciter les autres Rpe du département et la PMI afin d'assurer un nombre de participants suffisant pour permettre le maintien des départs en formation.</p>

Actions envisagées pour la nouvelle période				
Description actions	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéance prévisionnelle	Indicateurs d'évolution
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la promotion de la formation continue - Faciliter le départ en formation - Accompagner les professionnels dans la réalisation de leur dossier d'inscription - Informer les professionnels sur leurs droits à la formation continue - Recenser les besoins en formation continue 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du programme de formation de l'année avec les assmats : réunions, questionnaire - Sensibiliser les assmats et leurs employeurs sur les apports de la formation - Vérification des dossiers avant envoi à l'organisme de formation - Mise à disposition des catalogues de formation - Info Rpe, journal du Rpe 	<ul style="list-style-type: none"> - Des assmats sensibilisés aux apports de la formation continue - Que les parents employeurs soient également sensibiliser et acceptent le départ en formation de leur salarié(e) 	<ul style="list-style-type: none"> - Toute la durée du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre d'assmats partis en formation - Le nombre de formations ayant eu lieu

	<ul style="list-style-type: none"> - Mailing en cas de places disponibles - Coordination au niveau du RPEI pour élargir l'offre de formation et constituer des groupes suffisant permettant le départ en formation - Ouverture aux asmats n'ayant pas de Rpe sur leur territoire en cas de places disponibles 			
--	--	--	--	--

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ **Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels**

Diagnostic	
Etat des lieux	Constats et enjeux identifiés
<p>Les animatrices n'ont peu ou pas constaté de sous activité subie par les asmats du secteur.</p>	<p>La sous activité des asmats est plutôt choisie car pour ceux en fin de carrière, ils ne souhaitent plus forcément accueillir de nouveaux enfants ou limite le nombre d'enfants accueillis par rapport à leur agrément.</p> <p>Certains professionnels choisissent également de limiter le nombre d'enfants accueillis à cause de l'évolution des demandes des parents qui entraînent un découragement professionnel : DME, transition biberon non préparée...</p> <p>Le peu de sous activité subie est lié parfois à une notion de quartier, un déficit de préparation à l'entretien avec les parents ou des méthodes éducatives qui ne correspondent pas aux souhaits des parents.</p>

Actions envisagées pour la nouvelle période

Description actions	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéance prévisionnelle	Indicateurs d'évolution
- Recenser les assmats en sous activité	- Fiches de disponibilités 2/an - Entretien individuel afin d'identifier éventuellement la cause de cette sous activité - Ateliers d'accompagnement Pôle emploi	- Qu'il n'y ait pas de sous activité subie chez les assmats	- Toute la durée du projet	- Evolution du nombre d'assmats en sous activité subie

➤ **Promouvoir le métier d'assistant maternel**

Diagnostic

Etat des lieux	Constats et enjeux identifiés
<p>Le Rpe met en place différentes actions pour promouvoir le métier d'assmat : intervention à Pole emploi, partenariat avec la CAF et la PMI... Durant la période du projet le nombre de contacts de candidats à l'agrément a évolué. Ainsi en 2022, les animatrices du Rpe ont accueilli 12 candidats à l'agrément. Sur cette même année, 1 assmat a demandé son agrément suite à sa rencontre à Pole emploi avec une animatrice du Rpe.</p> <p>Les personnes de moins de 30 ans ne semblent pas être mobilisées par le métier d'assmat (voir tableau répartition des assmats)</p>	<p>Le nombre d'assmats poursuit sa baisse ainsi que le vieillissement de ceux-ci, le Rpe doit poursuivre et accentuer les actions de promotion du métier d'assmat.</p>

Actions envisagées pour la nouvelle période

Description actions	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéance prévisionnelle	Indicateurs d'évolution
- Informer les candidats à l'agrément - Mettre en lien les futurs professionnels	- Entretien individuel - Orientation vers la réunion d'information organisée	- Une meilleure connaissance du métier d'assmat par les potentiels candidats	- Toute la durée du projet	- Nombre de sollicitation de candidats à l'agrément - L'évolution du nombre de

<p>avec ceux exerçant déjà</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en relation des professionnels souhaitant exercer en MAM - Poursuivre les partenariats : CAF/PMI/pôle emploi, pour communiquer sur le métier d'asmat 	<p>mensuellement par le conseil départemental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoi du formulaire de demande d'agrément - Présentation du métier d'asmat auprès des demandeurs d'emploi à pôle emploi - Information sur les aides à l'installation et d'amélioration de l'habitat - Journée portes ouvertes - Campagne de promotion du métier à l'échelle départementale pour une meilleure visibilité et cohésion 	<ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation du nombre de nouveaux agréments 		<p>nouveaux assmats</p>
---	--	--	--	-------------------------

➤ **La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

Annexes

Le diagnostic relatif au territoire

SOMMAIRE

VIE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE L'HABITAT.....	32
• <i>Taux de chômage</i> 2019 et 2022	
• <i>Situation professionnelle des familles allocataires</i> sur 2019/2022	
• <i>Services et équipements</i>	
POPULATION	33
• <i>Population totale</i> – évolution 2016/2020	
SITUATION DES FAMILLES	33
• <i>Évolution du public sur 2019 et 2021</i>	
• <i>Caractéristiques des enfants</i>	
◦ Nombre d'enfants de moins de 6 ans par âges évolution sur 2019/2021	
OFFRE ET BESOIN DE GARDE DES JEUNES ENFANTS (ENFANTS DE 0/5 ANS)	34
• <i>L'accueil individuel.....</i>	34
◦ Garde à domicile	34
◦ Assistants Maternels	34
▪ Évolution du nombre d'enfants accueillis de 2019 à 2021	
▪ Répartition des Assmats par quartiers et nombre d'agrément 2022	35
▪ Comparatif de l'évolution de l'activité des Assmats (Châteauroux/Indre) de 2019 à 2021.....	35
▪ Formation initiale : évolution du nombre de participants à la première partie de formation sur 2019/2022.....	36
▪ Maison Assistants Maternels	36
▪ Assmats acceptants les horaires atypiques	36
▪ L'âge des assistants maternels	36
➤ Répartition des âges évolution 2020/2022	
➤ Assistants maternels de 55 ans et +	
▪ Ancienneté et perspectives avenir dans la profession des Assmats 2019/2022.....	38

▪ Le temps de travail et la rémunération des Assmats	39
➤ Evolution du nombre d'heures travaillées	
➤ La rémunération	
❖ Evolution du tarif horaire net de 2019 à 2022	
❖ Evolution salaire mensuel moyen assistant maternel de 2019 à 2022	
▪ Pourquoi ce choix de profession ?	41
▪ La formation et les assistants maternels	41
➤ Evolution de l'intérêt pour la formation continue	
➤ Evolution du nombre de formations réalisées de 2019 à 2022	
➤ Evolution du nombre d'assistants maternels différents partis en formation de 2019 à 2022	
➤ Evolution du nombre de départ en formation (2019/2022)	
▪ Les réunions proposées par le RPE et les assistants maternels.....	44
➤ Evolution du nombre de réunions proposées par le RPE	
➤ Evolution du nombre d'assistants maternels différents ayant participés aux réunions proposées par RPE de 2019 à 2022	
➤ Evolution du nombre de présence d'assistants maternels aux réunions (2019/2022)	
▪ Les ateliers proposés par le RPE et les assistants maternels ...	45
➤ Evolution du nombre d'assistants maternels différents ayant participés aux ateliers proposées par RPE de 2019 à 2022	
➤ Evolution du nombre de passages d'assistants maternels aux ateliers (2019/2022)	
▪ Les principales difficultés ressenties par les assistants maternels.....	46
• L'Accueil collectifs.....	47
○ L'offre d'accueil du jeune enfant au 31 décembre 2022	47
▪ Tableau offre d'accueil du jeune enfant – jours et heures d'ouvertures 2022	
▪ Tableau offre d'accueil du jeune enfant – fréquentation, nombre d'enfants et montant moyen des familles 2019/2022	
▪ Carte répartition EAJE et MAM sur Châteauroux	
• Besoins des familles.....	50
○ Evolution des demandes des parents	50
▪ Demandes de recherche de mode d'accueil	
▪ Evolution nombre de listes données	
▪ Evolution nombre de demandes de listes	
▪ Evolution nombre de contacts d'Asmat pour donner leurs disponibilités	
○ Evolution des demandes en horaires atypique 2016/2022.....	51
▪ Evolution des demandes des parents auprès du RPE	
▪ Evolution des offres d'accueils atypiques des assistants maternels	
○ Estimation des besoins théoriques d'accueil permanent pour les enfants de – 3ans de 2019/2022.....	53

- **Synthèse**54
 - Constat
 - L'accueil collectif
 - L'accueil individuel

- **Place du RPE**.....55
 - Evolution des contacts avec le RPE des assistants maternels selon motifs période 2019/202255
 - Tous motifs confondus
 - Fonctionnement RPE
 - Droits et devoirs pour le contrat de travail
 - Information exercice métier
 - Soutien professionnel

 - Evolution des contacts avec le RPE des parents selon motifs période 2019/202256
 - Tous motifs confondus
 - Droits et devoirs pour le contrat de travail
 - Tous les autres motifs (exercice métier, fonctionnement RPE ...)

LE DIAGNOSTIQUE RELATIF AU TERRITOIRE

Le territoire concerné est la commune de Châteauroux

La commune de Châteauroux fait partie de la Communauté d'agglomération castelroussine (CAC) et conserve les compétences enfance et jeunesse.

• VIE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE L'HABITAT

Situé à deux heures de Paris, au cœur de la France, Châteauroux Métropole est situé au centre du département de l'Indre.

Châteauroux et plus largement la Communauté d'agglomération castelroussine (CAC) constituent le pôle d'activités le plus important du département.

Desservies par la route (autoroute A20), le rail (ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) et les airs (aéroport international Châteauroux-Centre), l'agglomération de Châteauroux bénéficie de nombreuses zones d'activités : Cap Sud (St Maur), Grandéols (Déols), Le Forum (Le Poignonnet), La Malterie (Montierchaume) ou encore La Martinerie (Etrechet – Diors).

Le parc d'activités d'Ozans, qui atteindra à terme 500 hectares.

Taux de chômage en %

	2019	2022
CHÂTEAUROUX	7,9%	7,0%
INDRE	7,9%	7,0%
France métropolitaine	7,9%	7,1%

(Source DREETS Indicateur - INSEE premier trimestre 2022)

Tableau taux de chômage

*Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (= actifs en emploi + chômeurs). Le bureau International du Travail (BIT) définit les chômeurs comme les personnes sans emploi, disponibles pour prendre un emploi dans les 15 jours, et ayant cherché activement un emploi dans le mois précédent.

Constat :

Comme il était déjà apparu dans le projet précédent le taux de chômage continu sa baisse progressive sur la période tout comme celui de l'Indre et de France.

Situation professionnelle des familles allocataires

	2019	2020	2021	Evol. 2016/18
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	1 275	1 203	1 163	-4,50%
Dont tous les parents Caf travaillent	442	402	425	-1,90%
Dont % des parents Caf qui travaillent	34,70%	33,40%	36,50%	+ 0,9

(Source IMAJE)

Constat :

Malgré la baisse du nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans sur Châteauroux la part de celles dont tous les parents CAF travaillent augmente.

Services et équipements :

Châteauroux bénéficie de la gratuité des transports et de nombreux équipements culturels, sportifs et de loisirs (médiathèque, bibliothèques, Scène nationale d'Equinoxe, conservatoire de musique, piscines, gymnases...).

• POPULATION

Population totale – évolution				
	2016	2017	2020	Evol° 2016/2020
CHÂTEAUROUX	44 088	43 741	43 331	-2%
CAC	73 617	-	NC	
INDRE	223 505	222 232	218 707	-2%

(Source Département de l'Indre Portrait du territoire DDT-SATTE-UCP_2020 et INSEE, RP 2009 au RP 2020 Exploitations principales)

Constat :

La population de Châteauroux suit la baisse de celle du département.

• SITUATION DES FAMILLES

Évolution du public

Evolution du public	2019	2020	2021	Evaluation annuelle
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	1 275	1 203	1 163	-4,50%
Dont monoparents	370	346	357	-1,80%
Dont % de monoparents	29,00%	28,80%	30,70%	+ 0,8
Dont tous les parents Caf travaillent	442	402	425	-1,90%
Dont % des parents Caf qui travaillent	34,70%	33,40%	36,50%	+ 0,9

Source IMAJE

Constat :

Malgré la baisse du nombre de famille, celui de la part représentée par les familles monoparentales augmente.

Caractéristiques des enfants

Nombre d'enfants de moins de 6 ans par âges				
	2019	2020	2021	Evol° 2019/2021
- de 3 ans	1414	1347	1290	-9%
3/5 ans	1358	1322	1283	-6%
TOTAL	2772	2669	2573	-7%

(Source IMAJE)

Constat :

- La baisse du nombre de jeunes enfants, se poursuit.

• OFFRE ET BESOIN DE GARDE DES JEUNES ENFANTS (enfants de 0/5 ans)

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Garde à domicile :

Evolution de l'accueil des jeunes enfants Garde à domicile	2019	2020	2021	
Enfants < 3 ans bénéficiaires du CMG garde à domicile & structure PAJE	17	8	9	-27,20%
Source IMAJE				

Sur le territoire il existe 3 organismes indépendants recrutant des personnes qualifiées pour la garde des enfants à domicile :

- La Compagnie des Petits
- O2
- Aide aux Familles à Domicile 36

Constat :

Ce mode de garde est peu développé sur le territoire.

La garde d'enfant par les gardes à domiciles est faible sur Châteauroux, hormis sur l'année 2019, ce qui fait que le RPE est peu sollicité pour ce mode d'accueil.

Assistants Maternels

Évolution du nombre d'enfants accueillis

Nombre d'enfants accueillis chez les Assmat au 31 décembre				
	2019	2020	2021	Evol°2019/2021
Nbr enfants < 3 ans	281	257	268	-5%
Nbr enfants 3/5 ans	181	175	149	-18%
TOTAL	462	432	417	-10%
(Source IMAJE)				

Nombre d'enfants accueillis par Asmat au 31 décembre				
	2019	2020	2021	Evol°2019/2021
1 ou 2 enfants	57	51	36	-37%
3 ou 4 enfants	66	59	59	-11%
3 ou 4 enfants	43	42	42	-2%
(Source IMAJE)				

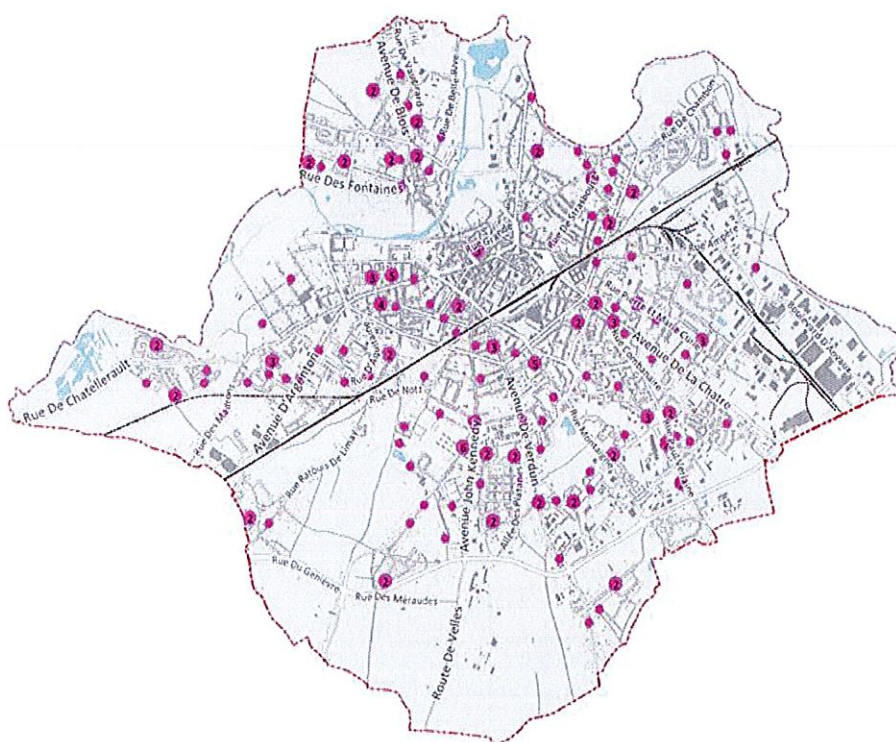
Constat :

On constate une baisse du nombre d'enfants accueillis chez les assistants maternels, quel que soit leur âge tout comme sur le projet précédent.

Répartition des Assistants maternels par quartiers et nombre d'agréments

Répartition des Assmats, du nombre d'agrément					
Quartiers	Nbre d'Assmats RPE	%	Nbre d'agréments	%	
Châteauroux	151	100%	570	100%	
Centre	21	14%	84	15%	
Est (St Denis...)	33	22%	121	21%	
Nord (Vaugirard...)	16	11%	64	11%	
Ouest (Beaulieu...)	17	11%	59	10%	
Sud (Touvent, Gds Champs...)	27	18%	105	18%	
SE1 (St Jean)	16	11%	62	11%	
SE2 (St Jacques)	21	14%	75	13%	

(source PMI, CAF et RPE, 2022)



Constat :

La répartition du nombre d'assistants maternels est homogène sur le territoire

L'activité des assistants maternels (Châteauroux et Indre)

	2019	2020	2021	Evol° 2019/2021	Indre 2019	Indre 2020	Indre 2021	Evol° 2019/2021
Nbr d'Assmat actives (sur au moins 1 mois de l'année)	200	181	166	-17,0%	1064	966	914	-5,4%

(Source IMAJE)

Constat :

Baisse d'activité des assistants maternels sur la période 2019/2021

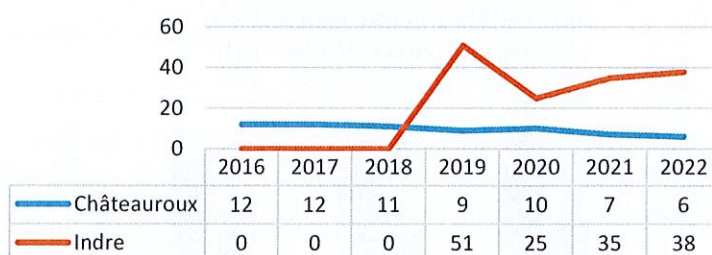
Formation initiale

Constat :

On peut constater qu'il y a une baisse du nombre de participants à la formation.

évolution du nombre de participants à la première partie formation

(Source OTDIF)



Maison Assistants Maternels (MAM)

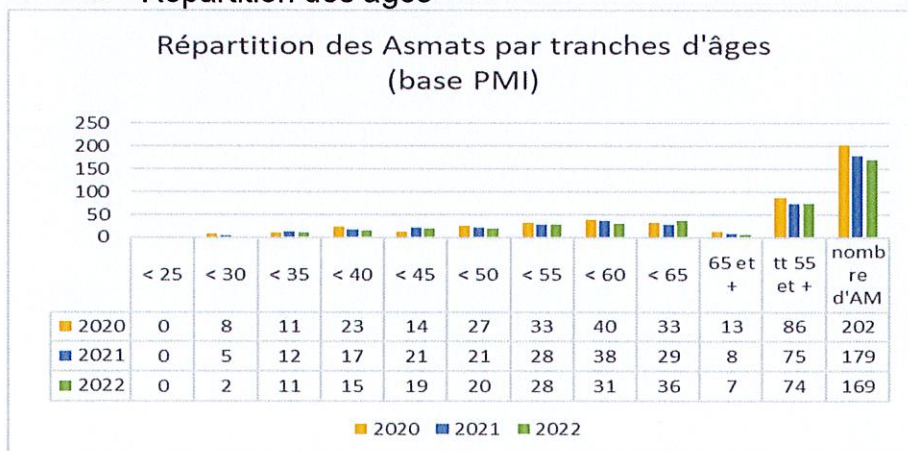
Février 2015. Ouverture de la première MAM avec 4 assistantes maternelles. En 2022, une cinquième asmat est venue compléter l'équipe de la MAM.

Assistants Maternels et horaires atypiques

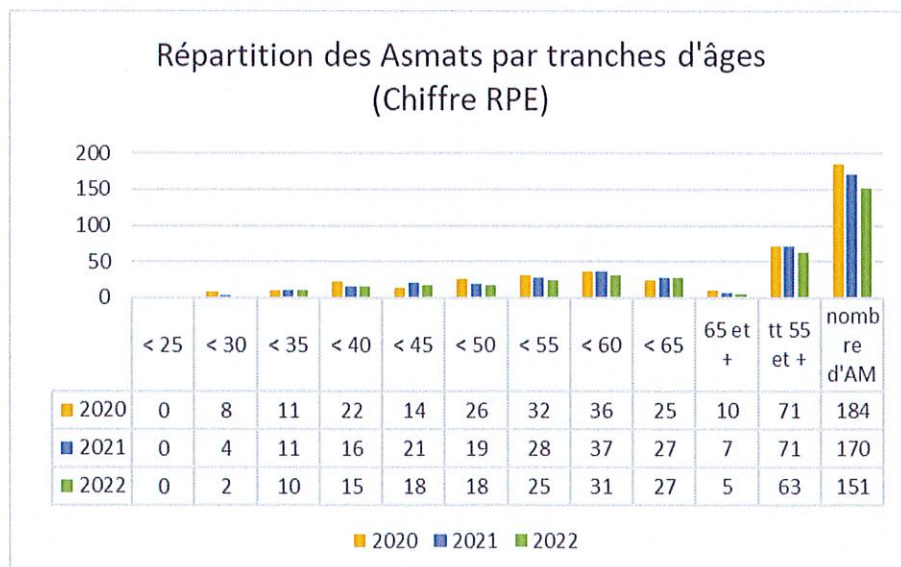
Voir graphique et commentaires partie les besoins des familles p 52

Age des assistants maternels

- Répartition des âges



(Source RPE)



(Source RPE)

- Assistants maternels de 55 ans et plus
-

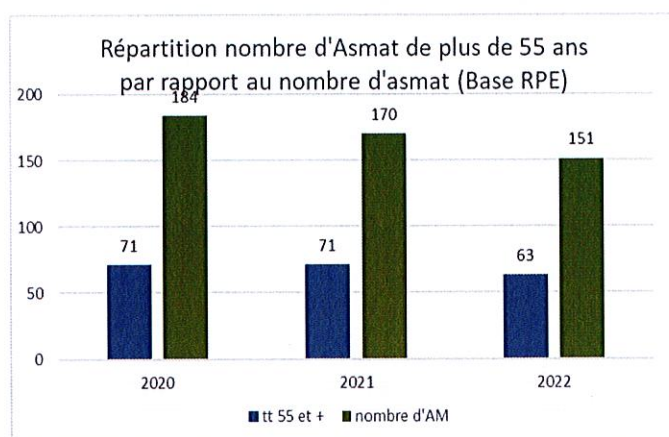
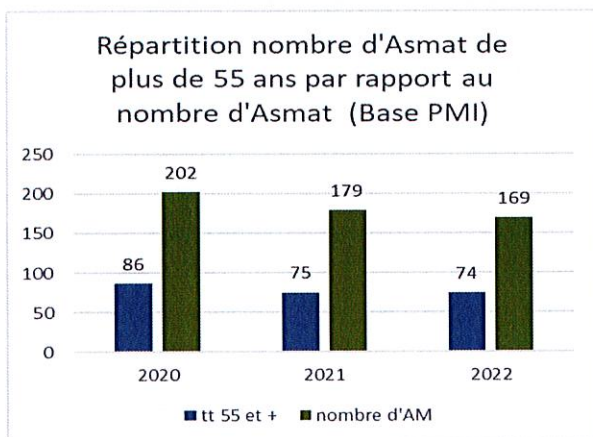


Tableau évolution Asmat 55 et + au 31 décembre

	2019	2020	2021	Evol° 2019/2021	Indre 2019	Indre 2020	Indre 2021	Evol° 2019/2021
Nbr d'Asmat actives de + 55	64	58	55	-14,1%	313	320	328	4,8%
Taux d'Asmat actives de + 55 ans	38,6%	38,2%	40,1%	↗	34,4%	37,6%	41,1%	↗

(Source IMAJE)

- Ancienneté et perspective avenir dans le métier d'assistant maternel

	Nb Assmat PMI 31 décembre 2022	Nb assmat RAM 31 décembre 2022	Nb Assmat ayant répondu au questionnaire 31 décembre 2022	Moyenne âge au 31 décembre 2022	Ancienneté dans la profession					combien de temps pensent ils encore continuer à exercer				
					- de 1 an	1 à 4 ans	5 à 10 ans	11 à 15 ans	+ de 15 ans	Moins de 2 ans	entre 3 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	jusqu'à la retraite	ne sais pas
Châteauroux	169	0	56	51,2	2	10	4	8	34	10	9	12	31	7
Centre	24	0	8	50	0	0	1	0	7	3	1	1	4	0
Est	38	0	10	51,5	0	2	0	1	7	1	0	4	6	2
Nord	17	0	6	53,5	0	1	0	0	5	2	1	2	3	0
Ouest	21	0	8	54,6	0	2	1	2	3	1	2	1	6	1
Sud	30	0	10	50,4	0	3	2	1	4	0	4	2	5	0
Sud est 1	16	0	9	50,7	0	2	0	3	4	3	0	1	4	2
Sud est 2	23	0	5	48,3	0	0	0	1	4	0	1	1	3	2

Source Listing et site PMI et questionnaire RPE Décembre 2022

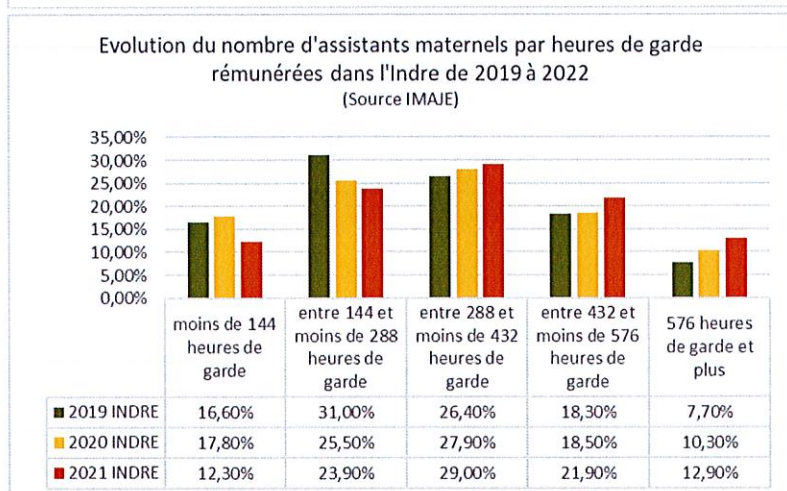
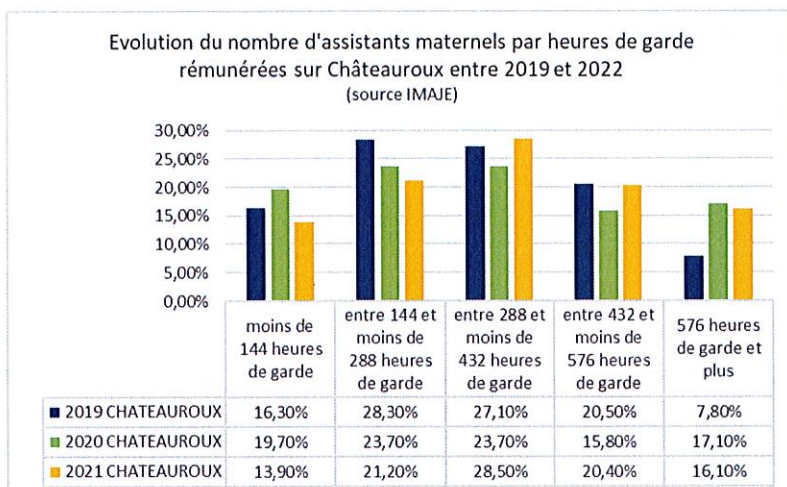
Constat :

- Une offre en accueil individuel en baisse sur le territoire.
- Un niveau de renouvellement des Asmats qui baisse également.
- Une baisse du nombre d'Asmats de 55 ans et plus.
- La population des Asmats de 55 ans et plus représente toujours une part du nombre des Asmats en activité 40,1% (chiffre IMAJE) alors qu'en parallèle le nombre d'Asmat de moins de 30 ans déjà faible est encore en baisse (1,18% des Asmats en 2022).
- Par rapport au retour du questionnaire du RPE, une majorité des Asmats exercent cette profession depuis plus de 15 ans. Et une majorité envisagent de poursuivre ce métier jusqu'à la retraite ce qui est à mettre en parallèle avec le taux d'Asmats actifs de 55 ans et plus.

Ces constats sont à mettre en lien avec le niveau de l'offre en accueil collectif, important dans la commune de Châteauroux

Le temps de travail et la rémunération des assistants maternels

Le nombre d'heures travaillées



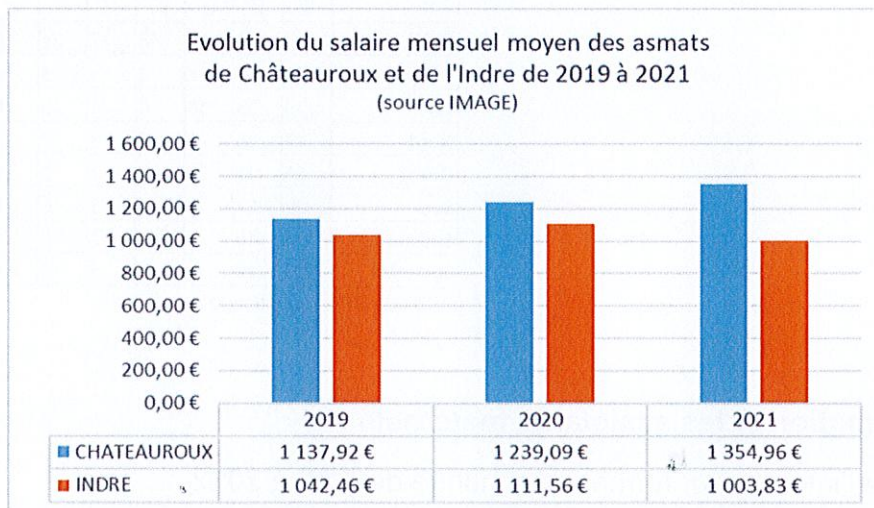
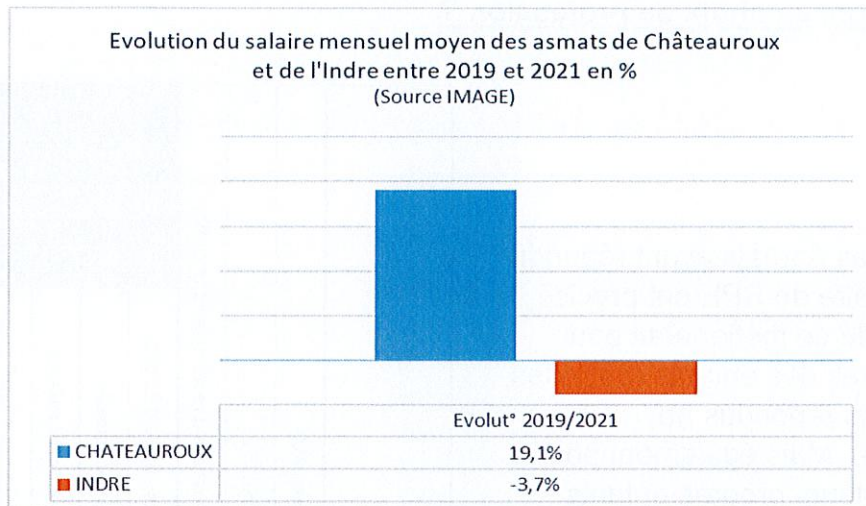
La rémunération :

- Tarif horaire net

Evolution du tarif horaire net	Nombre réponse au moins 1 fois dans année				Tarif moyen				Tarif le plus bas				Tarif le plus haut			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Châteauroux	171	154	144	130	3,13 €	3,16 €	3,24 €	3,41 €	2,21 €	2,23 €	2,25 €	2,50 €	4,45 €	4,00 €	4,00 €	4,50 €
Centre	24	21	22	17	3,43 €	3,43 €	3,60 €	3,63 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	4,00 €	3,90 €	4,00 €	4,50 €
Est	39	34	29	26	3,16 €	3,18 €	3,22 €	3,59 €	2,70 €	2,30 €	2,35 €	3,00 €	3,75 €	3,74 €	4,00 €	4,50 €
Nord	17	14	15	15	3,18 €	3,18 €	3,24 €	3,30 €	2,80 €	2,85 €	2,90 €	3,00 €	3,55 €	3,50 €	3,53 €	3,77 €
Ouest	19	21	15	15	2,97 €	3,06 €	3,12 €	3,28 €	2,21 €	2,23 €	2,25 €	2,50 €	3,30 €	3,50 €	3,50 €	3,65 €
Sud	37	31	30	26	3,04 €	3,09 €	3,13 €	3,30 €	2,21 €	2,45 €	2,47 €	2,60 €	4,45 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
SE1	17	17	17	14	3,05 €	3,08 €	3,16 €	3,20 €	2,70 €	2,76 €	2,76 €	2,92 €	3,30 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
SE2	18	16	16	17	3,04 €	3,09 €	3,20 €	3,27 €	2,21 €	2,23 €	2,85 €	2,85 €	3,50 €	3,70 €	4,00 €	4,50 €

(Source RPE) Fiches de renseignements

- Salaire mensuel moyen des assistants maternels



Constat :

- On observe sur le graphique concernant l'évolution du nombre d'Asmats par heures de gardes rémunérées sur Châteauroux entre 2019 et 2021, une hausse de ces derniers travaillant un volume horaire plus important.
- Le tarif horaire net moyen pratiqué par les assistants maternels de Châteauroux augmente chaque année (chiffre RPE fiche de renseignements)
- Ces deux augmentations induisent une hausse du salaire mensuel moyen des Asmats de Châteauroux à la différence de celui du département de l'Indre

Pourquoi ce choix de profession ?

Constat

La majorité des Asmat ayant répondu au questionnaire du RPE ont précisé que le choix de ce métier était pour travailler auprès des enfants (85% des Asmat ayant répondu au questionnaire). Mais également pour s'occuper de leurs propres enfants (42%).

	Nb Assmat PMI	Nb assmat RPE	Nb Assmat ayant répondu au questionnaire	Choix métier				
				Travailler auprès d'enfants	travail à son domicile	s'occuper de ses enfants	ne trouvait pas d'autre travail	autre
Châteauroux	169	151	56	48	17	24	0	3
Centre	24	21	8	6	4	3	0	1
Est	38	33	10	9	1	5	0	0
Nord	17	16	6	6	3	2	0	0
Ouest	21	17	8	7	1	2	0	1
Sud	30	27	10	9	3	5	0	1
Sud est 1	16	16	9	7	2	5	0	0
Sud est 2	23	21	5	4	3	2	0	0

Source RPE (questionnaire)

La formation et les assistants maternels :

Évolution de l'intérêt pour formation continue de 2016 à 2022.

	Intéressé par formation			Comparatif	
	oui au 1 ^{er} janvier 2016	oui 31 décembre 2019	oui 31 décembre 2022		
Châteauroux	43	38	31	-18%	↘
Centre	3	5	5	0%	↔
Est	9	7	5	-29%	↘
Nord	4	5	2	-60%	↘
Ouest	9	6	3	-50%	↘
Sud	11	6	7	17%	↗
Sud est 1	2	4	8	100%	↗
Sud est 2	5	5	1	-80%	↘

(Source RPE questionnaires 2016, 2019, 2022)

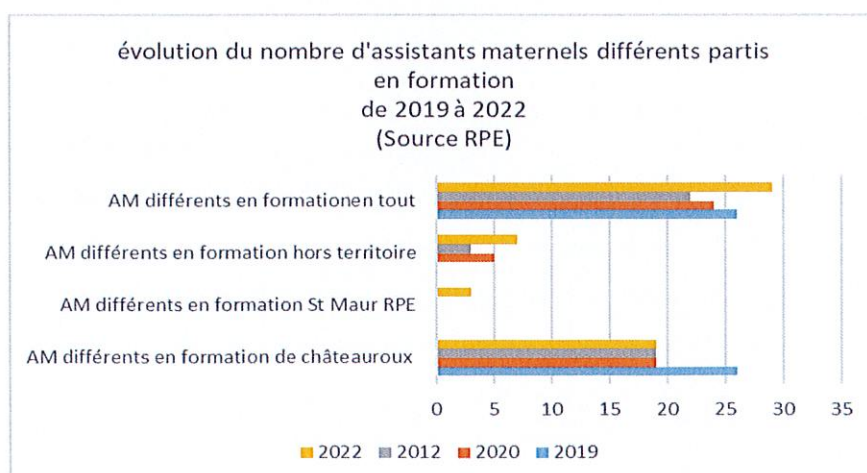
Intéressé par formation	Dans quel domaine souhaiteriez vous faire formation																					
	Oui	non	initiation informatique	les neurosciences	les nouvelles connaissances sur le développement de l'enfant	l'enfant prématuré	développement et trouble du langage	maltraitance et enfance en danger	SST	recyclage SST	éveil musical et artistique	évolution sensorielle et motrice de l'enfant	accompagner une personne avec trouble spectre de l'autisme	apprentissage de la langue des signes	accompagnement enfant avec 1 trouble de déficit de l'attention / hyperactivité	favoriser la bientraitance, prévenir les doucees violences (VED)	accompagner et prévenir les situations difficiles avec l'enfant ou sa famille	comprendre les émotions)	la démarche d'observation	spécificité et fondamentaux d'une MAM	gérer son stress en situation professionnelle	Autre
	31	23	4	7	15	7	14	11	5	9	4	9	6	7	7	10	6	12	4	2	4	1
	5	3	0	1	3	2	1	2	1	1	1	1	2	1	1	2	1	3	0	1	1	0
	5	5	0	3	4	1	4	3	1	1	2	2	0	0	2	4	2	1	0	1	0	0
	2	4	1	0	1	1	2	0	1	2	0	2	2	0	1	0	0	2	1	0	1	0
	3	5	2	0	1	0	1	0	1	2	1	1	0	2	0	0	0	1	0	0	1	0
	7	3	0	1	2	1	2	2	1	3	0	3	0	3	1	0	0	1	1	0	1	0
	8	1	1	2	3	1	3	3	0	0	0	0	1	0	1	3	2	2	1	0	0	1
	1	2	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	1	0	0	0

Source questionnaires RPE 2022

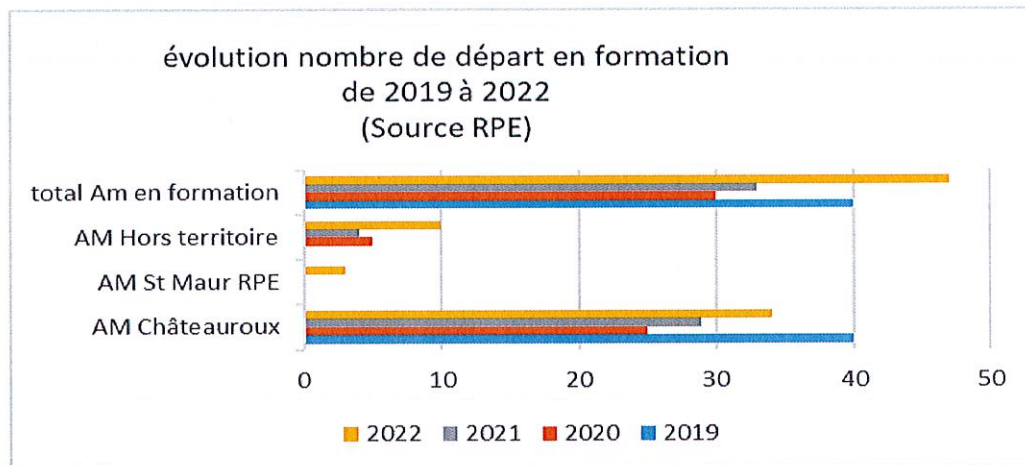
Évolution du nombre de formations réalisées de 2016 à 2022.

	2019	2020	2021	2022
Nombre de formations réalisées	4	3	4	5
Nombre de formations annulées (COVID, Manque de participants...)		2		

Évolution du nombre d'assistants maternels différents partis en formation de 2016 à 2022.



Évolution du nombre de départ en formation de 2016 à 2022



Constat :

Les asmats du territoire du RPE poursuivent leur mobilisation pour participer aux formations proposées par les RPE de l'Indre tout comme leurs collègues hors territoire RPE de Châteauroux.

Leurs souhaits de formation se diversifient au niveau des thèmes.

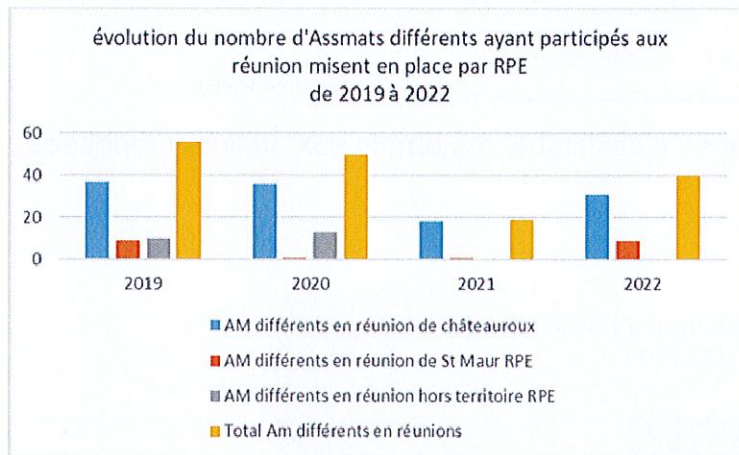
Les assistants maternels et les réunions proposées par le RPE :

Évolution du nombre de réunions proposées par le RPE de 2016 à 2022.

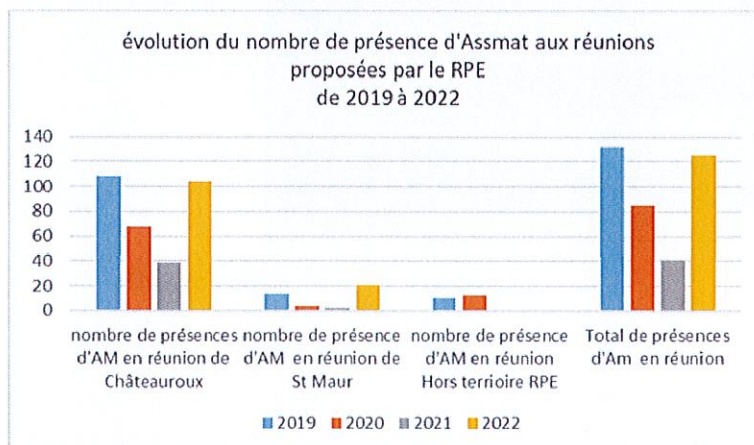
	2019	2020	2021	2022
Nombre de réunions réalisées	14	7	5	13

(Chiffre RPE)

Évolution du nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux réunions proposées par RPE de 2016 à 2022.



Évolution du nombre de présence d'assistants maternels aux réunions proposées par RPE de 2016 à 2022



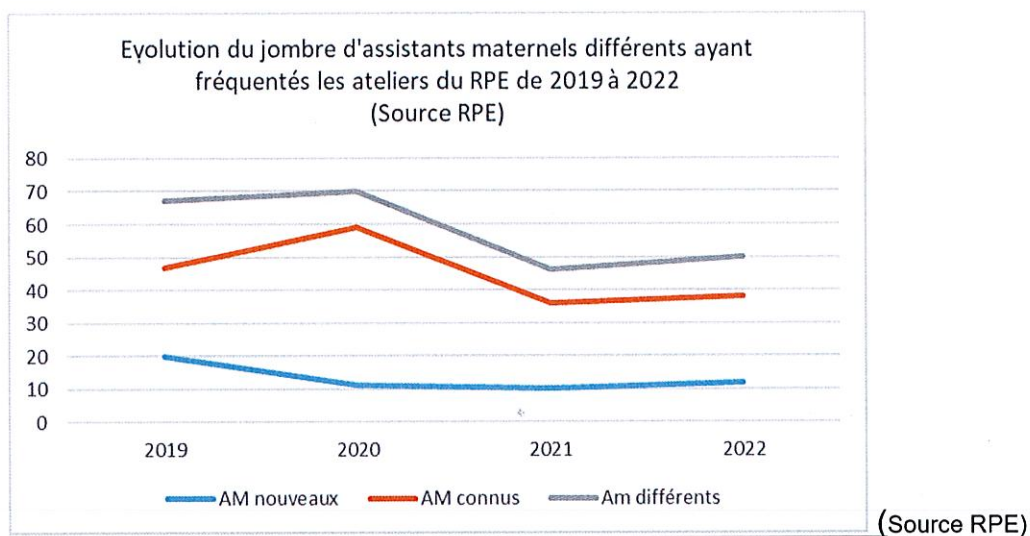
Constat :

La fréquentation et les propositions de réunions par le RPE ont été impactés par le contexte sanitaire COVID-19.

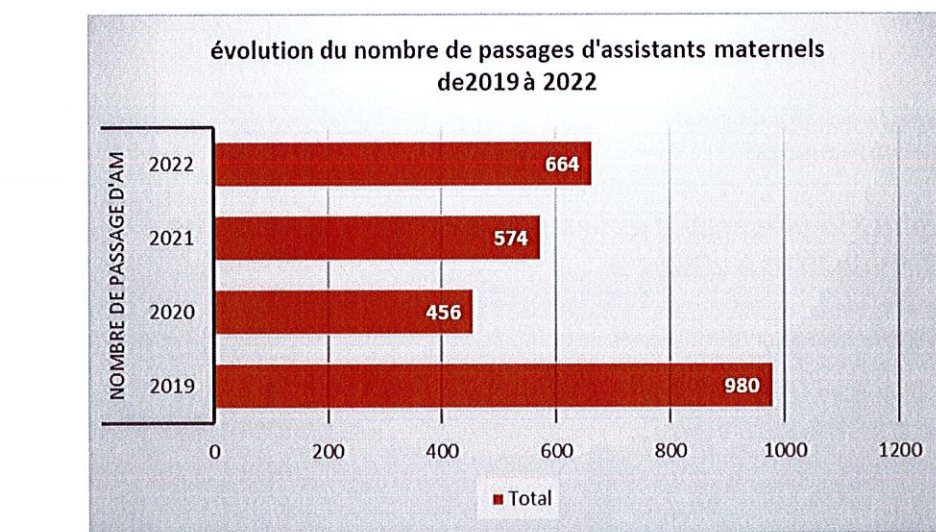
Le retour à la normale ne s'est fait qu'en 2022

Les assistants maternels et les ateliers proposés par le RPE :

Évolution du nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux ateliers proposés par RPE de 2016 à 2022 .



Évolution du nombre de passages d'assistants maternels aux ateliers proposés par RPE de 2016 à 2022 .



(Source RPE)

Constat :

La fréquentation des ateliers par le RPE a été impacté par le contexte sanitaire COVID-19.

Les principales difficultés ressenties par les assistants maternels :

Comparatif Principales difficultés du métier ressenties par Asmats de 2019/2022

	Principales difficultés du métier																								Problèmes de paiement															
	équilibre vie privée - vie professionnelle au 1er janvier 2016	équilibre vie privée - vie professionnelle 31 décembre 2019	équilibre vie privée - vie professionnelle 31 décembre 2022	Comparatif 2022/2019	isolement au 1er janvier 2016	isolement au 31 décembre 2019	isolement au 31 décembre 2022	Comparatif 2022/2019	fatigue physique au 1er janvier 2016	fatigue physique au 31 décembre 2019	fatigue physique au 31 décembre 2022	Comparatif 2022/2019	relations avec parents autour du contrat 1er janvier 2016	relations avec parents autour du contrat 31 décembre 2019	relations avec parents autour du contrat 31 décembre 2022	Comparatif 2022/2019	relations avec parents autour de l'accueil de leur enfant 1er janvier 2016	relations avec parents autour de l'accueil de leur enfant au 31 décembre 2019	relations avec parents autour de l'accueil de leur enfant au 31 décembre 2022	Comparatif 2022/2019	manque de reconnaissance du métier par leur entourage 1er janvier 2016	manque de reconnaissance du métier par leur entourage au 31 décembre 2019	manque de reconnaissance du métier par leur entourage au 31 décembre 2022	Comparatif 2022/2019	manque de reconnaissance du métier par parents 1er janvier 2016	manque de reconnaissance du métier par parents 31 décembre 2019	manque de reconnaissance du métier par parents 31 décembre 2022	Comparatif 2022/2019	Autre 1er janvier 2016	Autre 31 décembre 2019	Autre 31 décembre 2022	Comparatif 2022/2019	oui au 1er janvier 2016	oui 31 décembre 2019	oui 31 décembre 2022	Comparatif 2022/2019	non au 1er janvier 2016	Non 31 décembre 2019	Non 31 décembre 2022	Comparatif 2022/2019
Châteauroux	16	13	6	-7	23	20	13	-7	33	29	24	-5	37	23	15	-8	8	5	2	-3	27	15	9	-6	29	13	12	-1	9	1	3	2	63	27	15	-12	112	67	41	-26
Centre	1	1	0	-1	4	2	0	2	5	3	-2	5	4	1	-3	1	0	0	0	2	1	0	-1	2	1	1	0	0	0	1	1	10	5	2	-3	16	9	6	-3	
Est	2	4	0	-4	2	3	2	-1	4	5	5	0	7	4	4	0	3	3	1	-2	2	4	1	-3	5	3	2	-1	4	1	0	-1	12	5	3	-2	23	13	7	-6
Nord	3	0	1	1	0	3	1	-2	3	3	2	-1	5	1	1	0	2	0	0	0	2	0	0	0	2	1	1	0	0	0	1	1	12	2	3	1	6	9	3	-6
Ouest	3	2	1	-1	8	1	2	1	8	2	3	1	5	3	3	0	1	0	1	1	5	2	1	-1	7	1	2	1	1	0	0	0	6	5	1	-4	19	7	7	0
Sud	3	3	1	-2	7	4	1	-3	10	9	2	-7	6	5	2	-3	1	2	0	-2	8	3	3	0	7	3	3	0	2	0	1	1	8	4	2	-2	29	15	8	-7
Sud est 1	3	3	2	-1	0	3	3	0	3	3	7	4	4	2	2	0	0	0	0	0	4	3	2	-1	1	1	1	0	1	0	0	0	7	5	3	-2	7	5	6	1
Sud est 2	1	0	1	1	2	4	2	-2	3	2	2	0	5	4	2	-2	0	0	0	0	4	2	2	0	5	3	2	-1	1	0	0	0	8	1	1	0	12	8	4	-4

Source RPE questionnaire 2019/2022

Constat :

- Les difficultés qu'ils rencontrent sont variées. *Elles* touchent principalement la fatigue physique liée à l'accueil de jeunes enfants, les relations avec le parent employeur pour le contrat, et le manque de reconnaissance par le parent employeur. L'isolement n'arrivant qu'après ces motifs.
- Seulement 26% des asmats qui nous ont répondu ont évoqué des problèmes de paiement.

L'ACCUEIL COLLECTIF

L'offre d'accueil du jeune enfant au 31 décembre 2022

Tableau offre d'accueil du jeune enfant jours et heures d'ouvertures 2022

Offre d'accueil du jeune enfant au 31 décembre 2022	Jours et heures d'accueil								Nbre de places d'accueil maximum 2022	
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche		
Multi accueil de Châteauroux Métropole régulier ou occasionnel 0/5 ans	Crèche familiale Le jardin des lutins	7h / 19h								90
	M.A. La maison des lutins	7h15 / 18h30							40	
	M.A. Le petit poucet	7h30 / 18h30							30	
	M.A Les Papillons	7h / 18h30							20	
	M.A La Pingaudière	7h / 18h15							35	
	Micro crèche Gds Champs	13h / 18h							12	
	M.A Beaulieu	8h/12h15							12	
	M.A St Jean	8h15/17h30							20	
	H.G. Vaugirard St Christophe	13h30 / 18h							12	
	TOT. ACC. Structure de Châteauroux Métropole	7h / 19h								271
Multi accueil privé régulier ou occasionnel 0/5 ans	Micro crèche Les P'tites Canailles	7h30 / 19h30					9h / 18h		10	
	Micro crèche Les p'tites frimousses	7h30 / 19h30							10	
	Micro crèche Papa poule	7h30 / 19h							12	
	TOT. ACC. OCC.	7h30 / 19h30					9h/18h		10 à 32 selon jour accueil	

Tableau évolution offre d'accueil du jeune enfant : fréquentation nombre enfants et montants moyens des familles de 2019 à 2022.

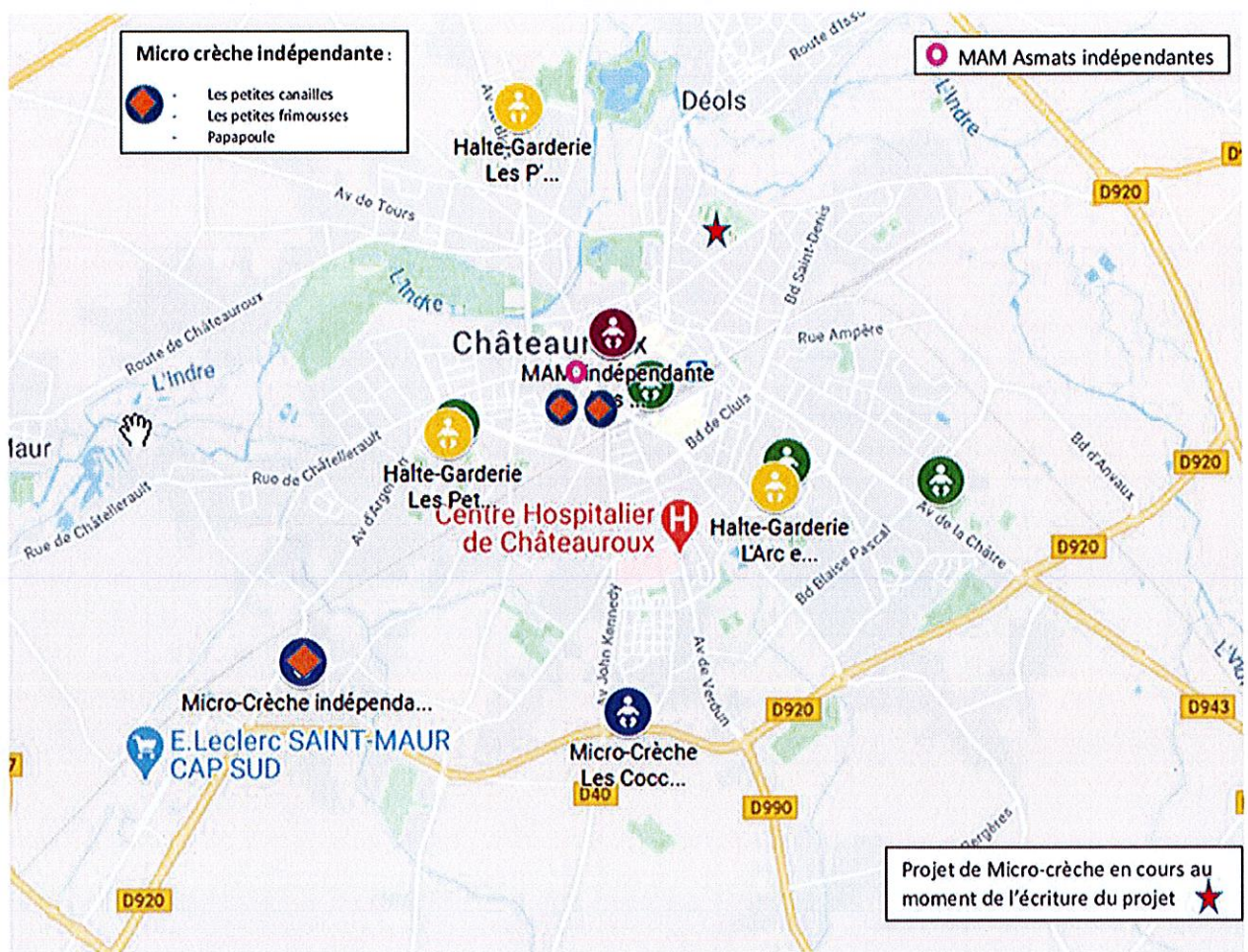
Offre d'accueil du jeune enfant 2022	Fréquentation (en heures enfants)					TX fréq*			Nbr enfts total			Montant moyen participations familles				Tx Facturation					
	2019	2020	2021	2022	Evol* 2019/2022	2019	2022	Evol* 2019/2022	2019	2021	2022	Evol* 2019/2022	2019	2021	2022	Evol* 2019/2022	2019	2021	2022	Evol* 2019/2022	
Multi accueil de Châteauroux Métropole régulier ou occasionnel 0/5 ans	Crèche familiale le jardin des lutins	144 167,42	112 190,00	130 435,12	115 322,83	-20%	70,51%	55,78%	↘	137	130	111	-15%	1,18 €	1,25 €	1,36 €	15,25%	108,42%	107,48%	107,17%	→
	M.A. La maison des lutins	64 547,25	46 001,00	52 775,85	57 363,76	-11%	79,09%	68,92%	↘	80	69	64	-7%	1,69 €	1,90 €	1,84 €	8,88%	112,92%	107,86%	109,70%	↘
	M.A. Le petit poucet	46 568,82	33 895,80	43 046,59	46 200,81	-1%	71,64%	70,57%	→	63	59	53	-10%	1,84 €	1,82 €	1,94 €	5,43%	106,99%	104,88%	111,36%	↗
	MA Les Papillons	29 570,46	22 399,22	26 729,46	30 244,78	2%	69,16%	70,81%	→	40	39	37	-5%	0,75 €	1,09 €	1,11 €	48,00%	112,05%	105,15%	107,63%	↗
	MA La Pingaudière	18 385,94	39022	50886,46	47 527,58	158%	78,93%	70,81%	↘	43	94	87	-7%	0,96 €	0,97 €	1,26 €	31,25%	110,15%	107,92%	103,12%	↘
	TOT. ACC. EAJE de Châteauroux Métropole sans struc incluses en 2021	303 239,89	253 508,02	303 873,48	296 659,76	-2%				363	391	352	-10%								
Multi accueil de Châteauroux Métropole (depuis 2021) régulier ou occasionnel 0/5 ans		2019	2020	2021	2022	Evol* 2021/2022	2021	2022	Evol* 2021/2022	2019	2021	2022	Evol* 2021/2022	2019	2021	2022	Evol* 2021/2022	2019	2021	2022	Evol* 2021/2022
	Micro crèche Gds Champs	NC	NC	4 605,89	6 717,70	45,85%	66,03%	64,07%	↗	NC	64	54	-15,63%	NC	0,59 €	0,56 €	-5,08%	NC	102,38%	102,30%	→
	H.G Les p'tits lou	NC	NC	5 640,04	8 347,98	48,01%	77,06%	74,64%	↘	NC	64	57	-10,94%	NC	0,43 €	0,42 €	-2,33%	NC	105,70%	111,69%	↗
	M.A L'arc en ciel	NC	NC	13 040,81	25 388,59	94,69%	62,17%	63,44%	→	NC	80	67	-16,25%	NC	0,63 €	0,52 €	-17,46%	NC	108,30%	104,24%	↘
	H.G. Les p'tits soleils	NC	NC	7 959,06	10 047,11	26,23%	75,36%	97,97%	↗	NC	83	54	-34,94%	NC	0,46 €	0,50 €	8,70%	NC	109,81%	114,13%	↗
	TOT. ACC. EAJE de Châteauroux Métropole avec struc incluses en 2021	NC	NC	31 245,80	50 501,38	61,63%				NC	291	232	-20%								
TOT. ACC. EAJE de Châteauroux Métropole	303 239,89	253 508,02	335 119,28	347 161,14	3,59%				NC	682	584	-14%									
Multi accueil privé régulier ou occasionnel 0/5 ans	Micro crèche Les P'tites Canailles	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	Micro crèche Les p'tites frimousses	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	Micro crèche Papa poule	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	TOT. ACC. Multi accueil privé régulier ou occasionnel 0/5 ans	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

(Source service petite enfance Châteauroux Métropole)

Constat :

- Globalement, une hausse de fréquentation en nombre d'heures des enfants sur les structures d'accueil du jeune enfant municipales hormis pour 2 structures dont l'accueil familial.
- Le montant moyen de participation des familles a augmenté sur tous les EAJE permanent de Châteauroux Métropole hormis pour les garderies les P'tits loups, la micro-crèche les Coccinelles et le multi accueil l'Arc en ciel.

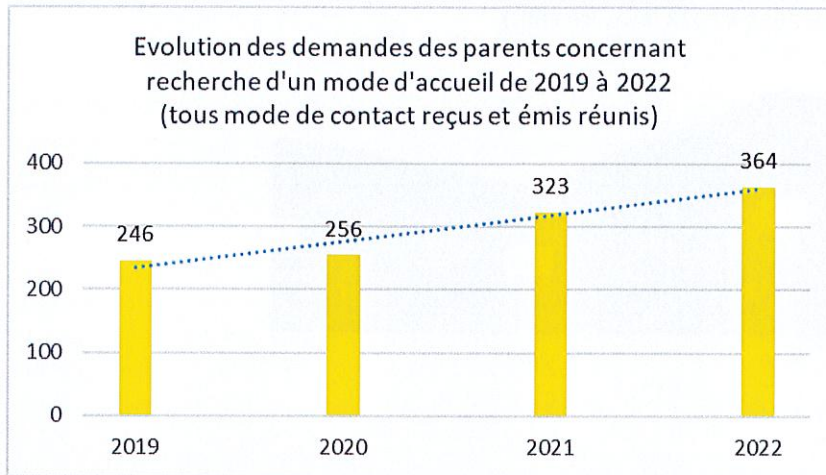
Carte répartition des EAJE et MAM sur Châteauroux



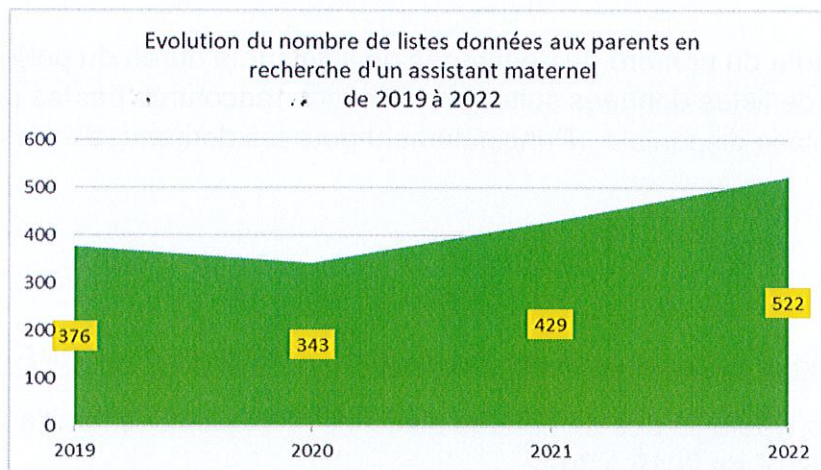
LES BESOINS DES FAMILLES

L'évolution des demandes des parents de 2019 à 2022 (chiffres RPE) :

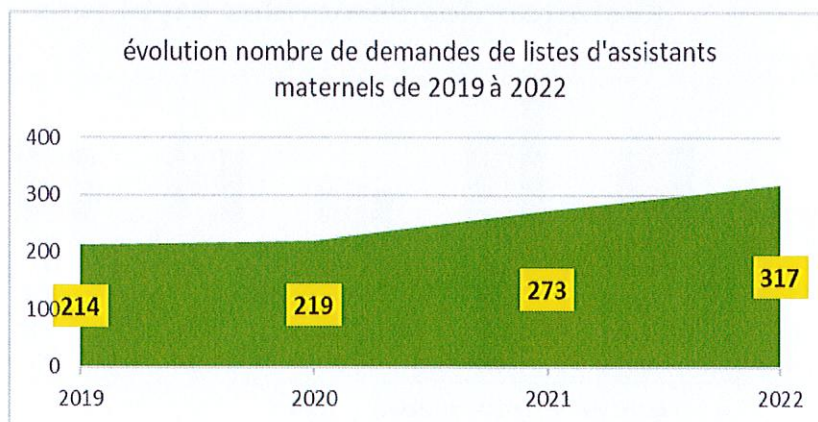
Demandes de recherches de modes d'accueil



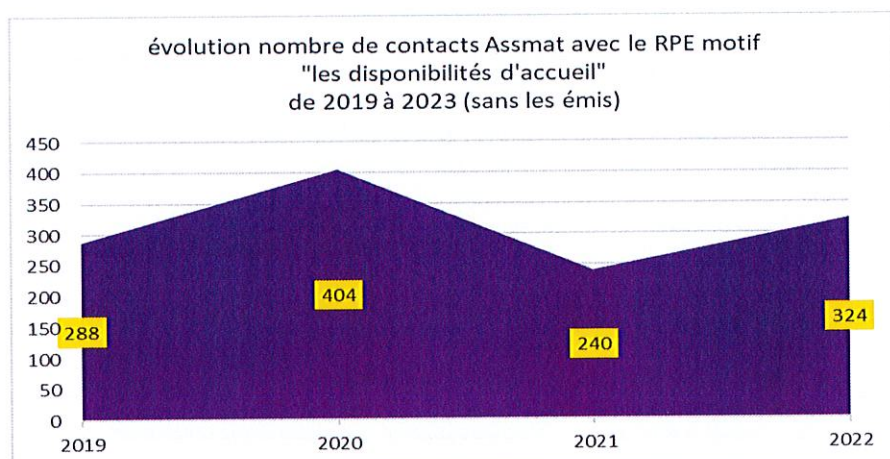
Évolution nombre de listes données



Évolution nombre de demandes de listes d'assistant maternels



Évolution nombre de contacts d'assistant maternels avec le RPE concernant leurs disponibilités

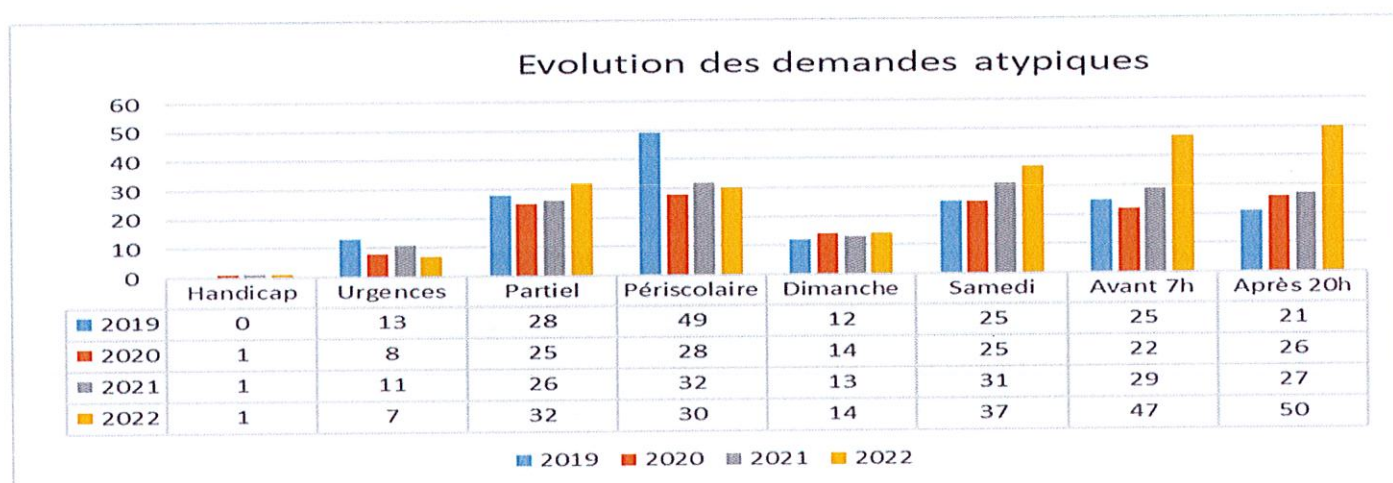


Constat :

Augmentation constante du nombre de demandes de listes sur la durée du projet, ainsi que du nombre de listes données suite aux difficultés rencontrées par les parents en recherche d'une place disponible. (Principalement pour les demandes en horaires atypiques)

L'évolution des demandes en horaires atypiques de 2019 à 2022 (Chiffres RPE) :

Évolution de la typologie des demandes d'accueil atypiques des familles ayant contactées le RPE de 2019 à 2022



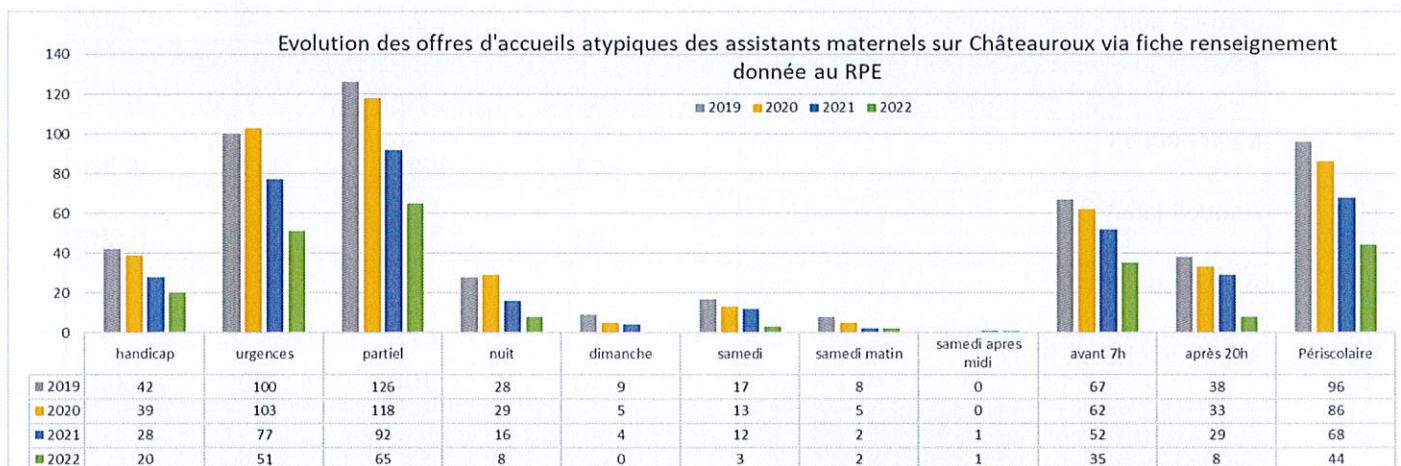
Source RPE

Typologie des demandes d'accueil typiques des familles ayant contactées le RPE de 2019 à 2022

Demandes parents accueil	2019		2020		2021		2022			
	Nbr demande mode d'accueil parents au RPE		244		254		319		355	
	Nbr demande accueil atypique parents au RPE	Nbr demande accueil atypique parents au RPE en %	Nbr demande accueil atypique parents au RPE	Nbr demande accueil atypique parents au RPE en %	Nbr demande accueil atypique parents au RPE	Nbr demande accueil atypique parents au RPE en %	Nbr demande accueil atypique parents au RPE	Nbr demande accueil atypique parents au RPE en %		
Handicap	0	0%	1	0%	1	0%	1	0%		
Urgences	13	5%	8	3%	11	3%	7	2%		
Partiel	28	11%	25	10%	26	8%	32	9%		
Périscolaire	49	20%	28	11%	32	10%	30	8%		
Accueil atypiques	Dimanche	12	5%	14	6%	13	4%	14	4%	
	Samedi	25	10%	25	10%	31	10%	37	10%	
	Avant 7h	25	10%	22	9%	29	9%	47	13%	
	Après 20h	21	9%	26	10%	27	8%	50	14%	

Source RPE

L'évolution des offres d'accueils atypiques des assistants maternels de 2019 à 2022 (chiffres RPE) :



Offres Assmats	2019		2020		2021		2022			
	Nombre AMPMI au 31 décembre de l'année		216		202		179		169	
	Nbr de retour AM feuille renseignements RPE (au 31 dec)		164		156		125		88	
% du retour AM feuille renseignements RPE		76%		77%		70%		52%		
	Nbr réponse accueil atypique AM au RPE	Réponse accueil atypique AM au RPE en %	Nbr réponse accueil atypique AM au RPE	Réponse accueil atypique AM au RPE en %	Nbr réponse accueil atypique AM au RPE	Réponse accueil atypique AM au RPE en %	Nbr réponse accueil atypique AM au RPE	Réponse accueil atypique AM au RPE en %		
Handicap	42	19%	39	19%	28	16%	20	12%		
Urgences	100	46%	103	51%	77	43%	51	30%		
Partiel	126	58%	118	58%	92	51%	65	38%		
Périscolaire	96	44%	86	43%	68	38%	44	26%		
Accueil atypiques	Dimanche	9	4%	5	2%	4	2%	0	0%	
	Samedi	17	8%	13	6%	12	7%	3	2%	
	Avant 7h	67	31%	62	31%	52	29%	35	21%	
	Après 20h	38	18%	33	16%	29	16%	8	5%	

Source RPE (fiches de renseignements)

Constat :

- La demande en horaires atypiques et spécifiques n'est plus couverte par l'offre faite par les assistants maternels indépendants.
- Cela peut être mis en parallèle avec le nombre de demandes des parents auprès des services du RPE.
- En 2022 hausse des demandes d'accueil avant 7h et après 20h.

Estimation des besoins théoriques d'accueil permanent pour les enfants de – 3 ans*

	2019	2020	2021	Evol. 2019/21
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	1275	1347	1290	1,18%
Dont tous les parents Caf travaillent	442	402	425	-3,85%
Enfants < 3 ans gardés par une assistante	281	257	268	-4,63%
Enfants < 3 ans bénéficiaires du CMG garde à domicile & structure PAJE	17	8	9	-47,06%
Nbre de places agréées PMI selon le type d'accueil				
Multi-accueil	173	173	173	0,00%
Accueil familial	90	90	90	0,00%
Accueil parental				
micro crèche en PSU	10	10	10	0,00%
Total Nbre de places agréées PMI selon le type d'accueil	273	273	273	0
Besoin théorique non satisfait	-129	-136	-125	-3,10%
Source IMAJE				

**Le besoin de garde permanente est défini à partir de l'activité professionnelle du/des parent(s) : il tient compte du nombre d'enfants dont les 2 parents (couple) ou le parent (familles monoparentales) travaille(nt), duquel sont déduits les modes de garde utilisés ou potentiels.*

SYNTHESE

Constats :

- Une bonne couverture individuelle et collective du besoin d'accueil des enfants qui avaient potentiellement besoin d'un accueil.
- Pour l'accueil collectif permanent : une évolution de fréquentation inégale sur les différentes structures mais qui au globale est positive + 3.59%.
- Pour l'accueil individuel : - 4.63% du nombre d'enfants gardés.

L'accueil collectif : une offre adaptée et complémentaire

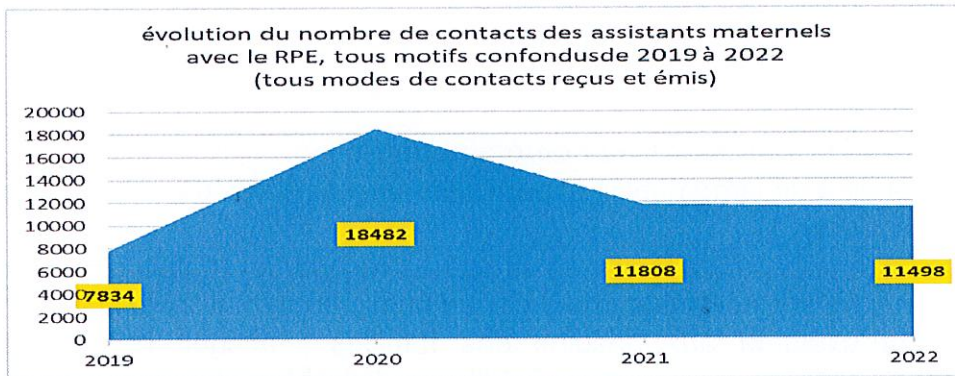
- Une offre destinée à un large public, et particulièrement utilisée par des parents actifs (multi-accueils).
- Une offre de proximité, présente sur les structures de quartier (haltes garderies et multi-accueil), fréquentées notamment par un public en démarche d'insertion
- Une offre, qui s'adapte aux besoins des familles : accueil permanent, occasionnel, d'urgence, accueil des familles vulnérables, des enfants en situation de handicap.

L'accueil individuel

- Une baisse de l'activité : -14.10% du nombre d'asmats actifs entre 2019 et 2021 chiffre IMAJE.
- Un secteur vieillissant : Le nombre d'asmat de 55 ans et plus représente une part importante des asmats en activité 40.10% chiffre IMAJE
- Faible part de l'accueil au domicile des parents
- Baisse de l'offre des assistants maternels indépendants pour les horaires atypiques en particulier après 20h et le dimanche.

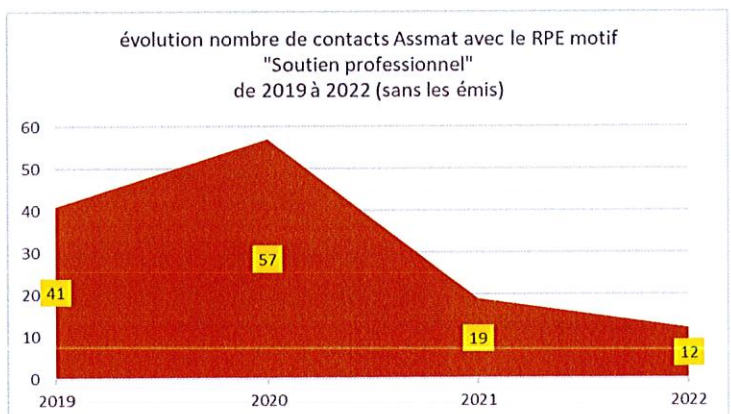
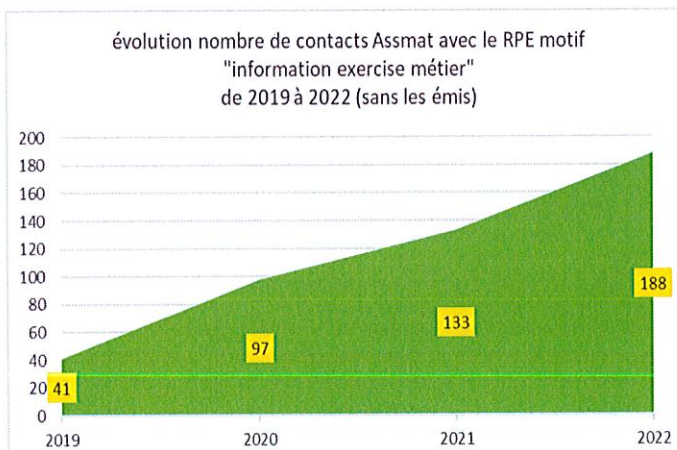
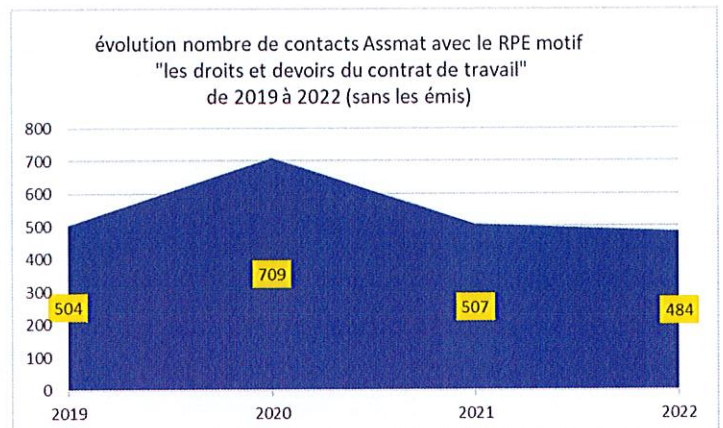
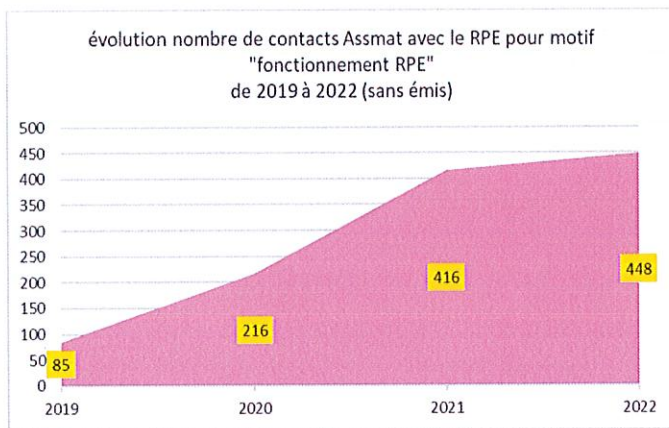
PLACE DU RPE

Évolution des contacts avec le RPE des assistants maternels selon les motifs

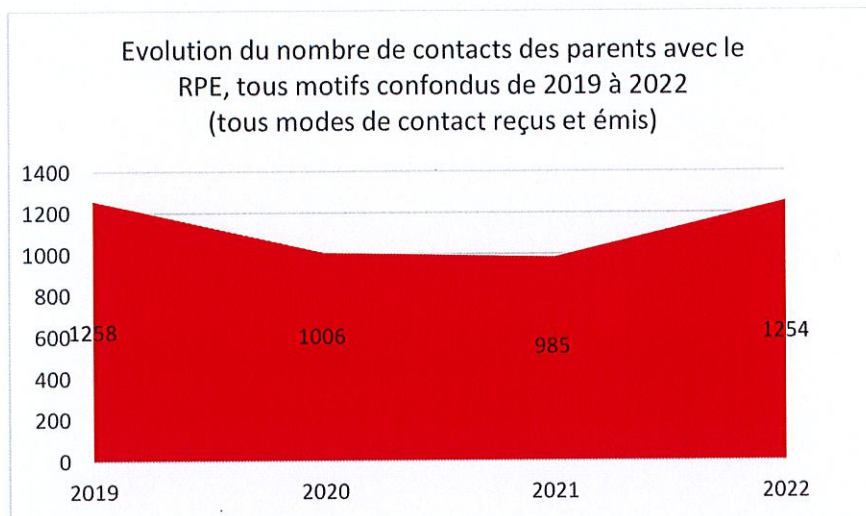


Constat :

Le RPE est bien identifié par les assistants maternels comme lieu ressource pour tous les renseignements dont ils ont besoins (statutaire, soutien à la professionnalisation ...)



Évolution des contacts avec le RPE des parents selon les motifs



Constat :

Le RPE est bien identifié par les assistants maternels comme lieu ressource pour tous les renseignements dont ils ont besoins (statutaire, soutien à la professionnalisation ...)

